



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

21/12/16

**Séance du jeudi 15 décembre 2016
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2016 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Sylvie WANLIN comme secrétaire de séance,
- approuve des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon au Comité de rivière "Vallée du Doubs & territoires associés"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Daniel HUOT pour représenter le Grand Besançon au comité de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Rattachement de Grand Besançon Habitat à la CAGB - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation de membres

Mmes D. POISSENOT (2) et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fixe à 23 le nombre de membres du Conseil d'administration de Grand Besançon Habitat avec voix délibérative à l'issue de la procédure de rattachement au 1^{er} janvier 2017,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT pour les désignations à intervenir,
- désigne en fonction du nombre fixé par le Conseil communautaire, 6 élus au sein de l'organe délibérant de la CAGB, 7 personnalités qualifiées, dont 2 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que celui de rattachement et 1 représentant d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.
- désigne Pascal CURIE, Frédéric ALLEMANN, Gérard VAN HELLE, Karima ROCHDI, Solange JOLY et Danielle POISSENOT au sein du collège des élus représentant la CAGB,
- désigne François LAIGNEAU, Djilalli SAHLAOUI, Daniele TETU, Josette FOREL, Soledade ROCHA, Martine COMPANT, Marcel COTTINY au sein du collège des personnes qualifiées,
- désigne Laure PAVEAU comme représentant d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 9

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017

A la majorité, 2 contre et 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget annexe déchets 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 76

Contre : 2

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2017

A la majorité, 2 contre et 7 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2017 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 81 Contre : 2
Abstentions : 7 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.3 - Décision modificative n°3 de 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de Décision Modificative n°3 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84 Contre : 0
Abstentions : 8 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programmes et sur leurs découpages en crédits de paiement :
 - o sur le budget principal :
 - AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP « Pépinière maraîchère »,
 - o sur le budget annexe Transports :
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
- la clôture des autorisations de programmes sur le budget principal :
 - AP/CP « Subventions construction logements locatifs 2013-2019 »,
 - AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
- la création d'une autorisation de programme sur le budget principal:
 - AP/CP « Habitat 2013-2019 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017

A l'unanimité des suffrages 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 sur le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.6 - Conventions de secrétariat entre la CAGB et 4 syndicats mixtes ou intercommunaux

Mmes AS. ANDRIANTAVY, C. COMTE-DELEUZE, E. MAILLOT (2), K. ROCHDI, C. THIEBAUT (2), S. WANLIN (2) et M. ZEHAF et MM. E. ALAUZET, G. CHALNOT, L. CROIZIER (2), E. DUMONT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, C. LIME (2), C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS, D. SCHAUSS et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir entre la CAGB et quatre syndicats mixtes ou intercommunaux,
- autorise Monsieur le Président et Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 24

↳ R. I.1.7 - Modifications du dispositif d'Aide aux Communes

A la majorité, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les modifications proposées pour le dispositif d'aide aux communes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ou la nouvelle convention.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 91

Contre : 1

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.8 - Ajustement des durées d'amortissement des véhicules automobiles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les durées d'amortissement suivantes :

- 4 ans pour les véhicules légers d'occasion,
- 5 ans pour les véhicules électriques,
- 6 ans pour les véhicules lourds d'occasion,
- 8 ans pour les véhicules légers et les minibus,
- 10 ans pour les remorques,
- 12 ans pour les véhicules lourds,
- 15 ans pour les bus moyenne capacité, standards et articulés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.9 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunts

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette actualisation du règlement des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Nouvelle organisation des services de la Ville de Besançon et de la CAGB liée aux transferts de compétences et mutualisations au 1^{er} janvier 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la création de deux postes de DGAS mutualisés sous la forme de services communs à la Ville et à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- se prononce favorablement sur la suppression du poste de DGAS concerné par cette mutualisation,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB du DGAS en charge des Services à la population,
- se prononce favorablement sur la création du service Commerce au sein de la direction de l'Économie, de l'emploi et de l'enseignement supérieur et les postes associés,
- se prononce favorablement sur la création d'un poste de catégorie A (filiale technique ou administrative) chargé de la conduite opérationnelle de l'aménagement des ZAE transférées, au sein de la DEES,
- se prononce favorablement sur la création du service Tourisme et du poste de chargé de mission Rayonnement attractivité et le poste associé,
- se prononce favorablement sur la création sous forme de « service commun » du poste de directeur de la direction Économie, emploi et enseignement supérieur,
- se prononce favorablement sur la suppression du poste du directeur Économie, emploi et enseignement supérieur,
- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée au Président ou au 1^{er} Vice-Président de signer la convention de mise à disposition du service Commerce,
- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée au Président ou au 1^{er} Vice-Président de signer la convention de mise à disposition du service Tourisme,
- se prononce favorablement sur la création des deux « services communs » partagés entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et leur rattachement à la CAGB : le Secrétariat général du pôle Culture et la direction Action culturelle,
- se prononce favorablement sur la suppression du poste de chargé de mission du service CTS concerné par cette mutualisation,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes des nouveaux services communs,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux du Secrétariat général, de la mission Projet, du service Action culturelle et de la mission Publics et territoires concernés par la mutualisation,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au directeur des Sports et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chargé de gestion de la direction des Sports et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chargé de mission Lutte contre les discriminations et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,

- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chef du service Démocratie participative et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur la création des deux « services communs » partagés entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et leur rattachement à la CAGB : Département Architecture et Bâtiment (hors régie) et Département Urbanisme et Grands Projets Urbains (hors Direction Urbanisme Projets et Planification et Service Accompagnement au montage opérationnel),
- se prononce favorablement sur la suppression des postes de l'actuel Direction Ingénierie et Travaux concernés par les mutualisations,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes des nouveaux services communs : postes mutualisés du DAB et du DUGPU,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux du DAB et du DUGPU concernés par la mutualisation,
- se prononce favorablement sur le transfert d'un agent technique issu du syndicat intercommunal de l'échangeur de Valentin (SIEV) et sur la création au Grand Besançon de l'emploi correspondant (catégorie C, filière technique) au sein du Service Voirie d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017,
- autorise M. le Président ou le Vice-Président à signer la convention « organisation d'un système d'astreintes commun des cadres Ville, Communauté d'Agglomération et CCAS »,
- se prononce favorablement sur l'ajustement de la liste des emplois permanents en conséquence,
- autorise M. le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer les avenants à la convention de création de services communs entre la Ville et la Communauté, ainsi que tout acte qui serait nécessaire,
- inscrit les crédits nécessaires au budget du prochain exercice, en dépenses et en recettes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Evolution des charges transférées - Coûts définitifs 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités et résultats du calcul des coûts définitifs du transfert de la compétence Logement,
- prend connaissance des modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2016 :
 - services communs existants avant le 1^{er} juillet 2016 : 15 776 472 €,
 - services communs créés courant 2016 : 592 694 €,
 - service Autorisation du droit des sols (ADS) : 510 690 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 - Evolution des charges transférées - Coûts prévisionnels 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté approuve les modalités et résultats prévisionnels du calcul des transferts de charges 2017 :

- des services communs existants avant le 1^{er} janvier 2017 : 16 961 862 €,
- des nouveaux services communs au 1^{er} janvier 2017 : 4 332 897 €,
- du service Autorisations du droit des sols (ADS) : 510 690 €,
- de la compétence Promotion du tourisme : 297 241 €,
- de la compétence Commerce : 128 564 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0
Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.4 - Refonte des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021, approuve :

- les groupes de fonctions, critères de modulation, sujétions et montants proposés pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- le principe de garantie individuelle, permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt, dans les conditions définies dans le présent rapport,
- le maintien des régimes indemnitaires existants pour les cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.5 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour des ratios d'avancements de grade promus/promouvables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.6 - Modification de la répartition des membres entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon au sein du comité technique et du CHSCT

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle répartition des sièges des représentants de la collectivité au sein :

- du comité technique, à savoir 7 représentants pour la CAGB et 8 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS,
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à savoir 5 représentants pour la CAGB et 5 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.7 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un poste de chef de projets coopération transfrontalière avec la Suisse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés au sein de la direction stratégie et territoire (catégorie A, filière administrative),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Attribution des subventions de plus de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2016-2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour un montant total de 33 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017 soit :
 - 18 000 € à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
 - 15 000 € à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESBM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 2 conventions à intervenir avec ces 2 associations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Prise de compétence promotion touristique, transfert des ressources, biens et contrat et estimation des charges

MM. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les conditions du transfert de la compétence « Promotion du tourisme »,
- autorise le Président à signer avec la Ville de Besançon la convention de mise à disposition de biens au 1^{er} janvier 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.6 - Extension du périmètre - Transfert du réseau numérique hertzien de la CCVSV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert des biens, de moyens et de contrats se rapportant au réseau numérique hertzien dont la Communauté de communes du Val Saint-Vitois est propriétaire sur le territoire des communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants de transfert des contrats se rapportant à ce réseau numérique hertzien,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens et de moyens avec la CCVSV et les communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs et Villars-Saint-Georges.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Avenant n°3 à la convention de transfert en matière de transport scolaire entre le Département et le Grand Besançon

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 à la convention de transport scolaire du 31/08/2001,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.2 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de délégation de compétence et de désignation de l'autorité organisatrice de second rang pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.3 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon

MM. YM. DAHOUI et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire entre le Grand Besançon et la Ville Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 2.4 - Convention relative aux titres intermodaux « bus-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention « bus-car », pour les lignes départementales « Mobidoubs A » et « A express » entre Pontarlier et Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.5 - Demande de subvention FEDER pour financer les études préalables aux Plans de mobilités des employeurs du Grand Besançon

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions FEDER auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relatives à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC)

Mmes C. COMTE-DELEUZE et MM. B. ASTRIC, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année universitaire 2016-2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. N. BODIN (2), JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement l'attribution d'une subvention de 21 600€ à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants étrangers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.3 - Co-Financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un soutien de 20 000 € au projet Silva Numérica,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective NextMed_Bourgogne Franche-Comté portée par le Pôle des Microtechniques

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'action collective NextMed_BFC, portée par le pôle des microtechniques à hauteur de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.5 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.6 - FIE - Aide à la société USIGEP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS USIGEP une aide de 50 000 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.7 - FIE - Aide à la société L'IDENTITE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS L'IDENTITE une aide de 28 500 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Serre les Sapins, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - FIE - Aide à la société BEC INDUSTRIES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à BEC INDUSTRIES une aide de 15 300 € pour réaliser son projet de développement sur la zone du Noret de Mamirolle, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.9 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP

MM. G. BAULIEU (2), A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à AERIS Group via AKTYA une aide de 42 282 € pour réaliser son projet d'implantation dans les locaux USITECH sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.10 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon

Reporté

↳ R. 3.11 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale expérimentation sur l'Est Bisontin (GPECT)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'association Réussite Emploi Franche-Comté à hauteur de 25 000 € pour l'opération « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale – expérimentation sur l'est Bisontin »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.12 - « Charte Entreprises et Quartiers » - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- donne un avis favorable sur les conventions à intervenir entre l'Etat et les représentants des entreprises,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.13 - Dérogation au repos dominical des salariés

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales sollicité par les communes pour les années 2017 et 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.14 - Loi NOTRe - Transfert des zones d'activités économiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la liste et le périmètre des ZAE transférées au 1^{er} janvier 2017,
- se prononce favorablement sur la création d'un budget annexe pour les aménagements propres aux ZAE transférées, avec une ouverture de crédits à hauteur de 300 000 € en dépenses destinée à faire face aux premières dépenses de l'année, étant précisé que ce nouveau budget annexe sera équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal dans un premier temps, puis par les recettes de cessions une fois les transferts de biens (et notamment des terrains) opérés ».
- autorise le Président ou son représentant à signer les avenants de transfert aux contrats en cours ainsi que les conventions à conclure avec les communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.15 - Procédure de dissolution du SMAIBO

MM. F. ALLEMANN, G. BAULIEU (2), A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, G. GAVIGNET, F. LOPEZ, et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de dissolution du SMAIBO,
- se prononce favorablement sur la création au budget de la CAGB d'un budget annexe « ZAE SMAIBO » à compter de l'exercice 2017,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant aux conventions et autres contrats en cours nécessaires à la continuité des opérations initialement portées par le SMAIBO.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

↳ R. 3.16 - Modalités de retrait du Département du SMPSI - Temis

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN (2), M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER C. MICHEL (2), E. MAILLOT (2), F. PRESSE (2) et K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU (2), A. BLESSEMILLE, P. CURIE, JL. FOUSSERET, M. FELT, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, P. GONON, D. HUOT, A. LORIGUET, M. LOYAT, JP. MICHAUD, S. RUTKOWSKI et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de retrait du Département du SMPSI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 28

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Deluz

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 588,09 € à la commune de Deluz, pour la réfection de la toiture des anciennes papeteries (dernière tranche), correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.2 - Avenant n°1 à la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention particulière d'appui financier concernant le dispositif TEPCV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux

Mmes M. LEMERCIER, D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT (2) et MM. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, D. SCHAUSS, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 57 050 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention triennale (2017, 2018, 2019) avec les partenaires susvisés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 81 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016)

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2016, pour un montant total de 226 441,08 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mmes D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT (2) et MM. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financements déposées par Néolia et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 153 168 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2016,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Néolia et de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 540 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12

↳ R. 5.4 - Attribution d'une subvention à l'ADIL du Doubs

Mmes M. LEMERCIER et K. ROCHDI, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 500€ à l'ADIL 25 au titre de ses missions générales d'information et d'observation en matière de logement sur le territoire de la CAGB en 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie et le plan d'action proposés pour la coopération du Grand Besançon avec la Suisse.

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.2 - Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance et débat du rapport proposant un programme de travail visant à alimenter la décision de passer ou non en communauté urbaine.

↳ R. 6.3 - Principes de gouvernance PLUI

Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- des modalités de transfert de la compétence PLUI qui sont envisagées pour le Grand Besançon,
- de l'état d'avancement de la réflexion sur les principes d'une future charte de gouvernance PLUI, dont l'élaboration se poursuivra en janvier 2017.

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Bureau

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennevilliers** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Etaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLLOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, ML. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, JP. MICHAUD



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|-----------|
| Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon | 5 |
| Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16 | 5 |
| Rapport n°0.2 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon au Comité de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » | 5 |
| Rapport n°0.3 - Rattachement de Grand Besançon Habitat à la CAGB - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation de membres | 6 |
| | |
| Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes | 6 |
| Finances | 6 |
| Rapport n°1.1.1 - Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017 | 6 |
| Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2017 | 7 |
| Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2016 | 7 |
| Rapport n°1.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP) | 8 |
| Rapport n°1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017 | 8 |
| Rapport n°1.1.6 - Conventions de secrétariat entre la CAGB et 4 syndicats mixtes ou intercommunaux | 8 |
| Rapport n°1.1.7 - Modifications du dispositif d'Aide aux Communes | 9 |
| Rapport n°1.1.8 - Ajustement des durées d'amortissement des véhicules automobiles | 11 |
| Rapport n°1.1.9 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunts | 11 |
| | |
| Ressources humaines | 11 |
| Rapport n°1.2.1 - Nouvelle organisation des services de la Ville de Besançon et de la CAGB liée aux transferts de compétences et mutualisations au 1er janvier 2017 | 11 |
| Rapport n°1.2.2 - Évolution des charges transférées - Coûts définitifs 2016 | 11 |
| Rapport n°1.2.3 - Évolution des charges transférées - Coûts prévisionnels 2017 | 12 |
| Rapport n°1.2.4 - Refonte des régimes indemnitaires | 12 |
| Rapport n°1.2.5 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables | 12 |
| Rapport n°1.2.6 - Modification de la répartition des membres entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon au sein du comité technique et du CHSCT | 13 |
| Rapport n°1.2.7 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un poste de chef de projets coopération transfrontalière avec la Suisse | 13 |
| | |
| Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique | 13 |
| Rapport n°7.1 - Attribution des subventions de plus de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2016-2017 | 13 |
| Rapport n°7.2 - Prise de compétence promotion touristique, transfert des ressources, biens et contrat et estimation des charges | 13 |
| Rapport n°7.3 - Office de Tourisme - Évolution des statuts et désignation des représentants du Grand Besançon | 14 |

| | |
|---|-----------|
| Rapport n°7.4 - Camping de Besançon-Chalezeule - Définition et déclaration d'intérêt communautaire, convention de mise à disposition de biens, transfert de contrat et estimation des charges | 14 |
| Rapport n°7.5 - CRR - Vote des tarifs de mise à disposition du hall partagé avec le FRAC | 14 |
| Rapport n°7.6 - Extension du périmètre - Transfert du réseau numérique hertzien de la CCVSV | 14 |
| Commission n°02 : Mobilités | 15 |
| Rapport n°2.1 - Avenant n°3 à la convention de transfert en matière de transport scolaire entre le Département et le Grand Besançon | 15 |
| Rapport n°2.2 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017 | 16 |
| Rapport n°2.3 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon | 16 |
| Rapport n°2.4 - Convention relative aux titres intermodaux « bus,-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon | 16 |
| Rapport n°2.5 - Demande de subvention FEDER pour financer les études préalables aux Plans de mobilités des employeurs du Grand Besançon | 17 |
| Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche | 17 |
| Rapport n°3.1 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC) | 17 |
| Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante | 17 |
| Rapport n°3.3 - Co-Financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation | 17 |
| Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective NextMed_Bourgogne Franche-Comté portée par le Pôle des Microtechniques | 17 |
| Rapport n°3.5 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants | 17 |
| Rapport n°3.6 - FIE - Aide à la société USIGEP | 18 |
| Rapport n°3.7 - FIE - Aide à la société L'IDENTITÉ | 18 |
| Rapport n°3.8 - FIE - Aide à la société BEC INDUSTRIES | 18 |
| Rapport n°3.9 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP | 18 |
| Rapport n°3.10 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon | 18 |
| Rapport n°3.11 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale expérimentation sur l'Est bisontin (GPECT) | 18 |
| Rapport n°3.12 - « Charte Entreprises et Quartiers » - Convention | 18 |
| Rapport n°3.13 - Dérogation au repos dominical des salariés | 18 |
| Rapport n°3.14 - Loi NOTRe - Transfert des zones d'activités économiques | 21 |
| Rapport n°3.15 - Procédure de dissolution du SMAIBO | 24 |
| Rapport n°3.16 - Modalités de retrait du Département du SMPSI - Temis | 25 |

| | |
|---|--------|
| Commission n°04 : Développement durable | 26 |
| Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Deluz | 26 |
| Rapport n°4.2 - Avenant n°1 à la convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) | 26 |
| Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage | 26 |
| Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux | 26 |
| Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016) | 26 |
| Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics | 26 |
| Rapport n°5.4 - Attribution d'une subvention à l'ADIL du Doubs | 26 |
| Commission n°06 : Aménagement et coopérations | 27 |
| Rapport n°6.1 - Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse | 27 |
| Rapport n°6.2 - Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon | 27 |
| Rapport n°6.3 - Principes de gouvernance PLUI | 32 |
| Questions diverses | 36 |
| Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil | 36 |
| Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil | 36 |

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2016

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h40.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. Nous allons désigner un ou une secrétaire de séance. Cela peut être Sylvie WANLIN, par exemple. Nous avons le quorum. S'agissant des pouvoirs jusqu'à leur arrivée, Julie BAVREL donne pouvoir à Jean-Paul MICHAUD, Jean-Sébastien LEUBA à Danièle POISSENOT et Martine DONEY à Catherine BARTHELET. Pour toute la séance, Cyril DEVESA donne pouvoir à Catherine THIÉBAUT, Thierry MORTON à Carine MICHEL, Danielle DARD à Sylvie WANLIN, Yoran DELARUE donne pouvoir à Jacques KRIEGER, Jean-Marc BOUSSET à Gabriel BAULIEU, Yannick POUJET à Nicolas BODIN, Myriam EL YASSA à Abdel GHEZALI, Pascal DUCHEZEAU à Christophe LIME, Solange JOLY à Elsa MAILLOT et Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER.

Nous allons démarrer. Comme vous avez pu le voir, nous avons environ 650 pages de rapport. Nous voulions vous faire une proposition pour nous concentrer un peu plus sur les dossiers où il y a des débats. Ce n'est qu'une proposition, parce que je ne veux pas que l'on dise après que c'est pour ne pas discuter des rapports. Nous pouvons discuter sur tous les rapports et autant de temps que nous voulons. Toutefois, pour certains, il n'y a pas eu de discussion ou de proposition en Bureau. Nous proposons donc que je les cite et s'il n'y a aucune remarque du rapporteur ou de la salle, nous les votons tout de suite, ce que nous faisons dans certains Conseils Municipaux. C'est uniquement si vous le souhaitez, parce que la première fois que j'ai présenté cela, on m'avait dit : « c'est pour aller plus vite et passer très vite certains rapports ». Non, ce n'est pas cela. Nous pouvons discuter de tous les rapports, mais certains n'ayant pas suscité de question en Commission, plutôt que de passer des rapports importants rapidement en fin de séance, alors que certains voudront partir, seront partis ou fatigués et qu'ils ne feront plus attention, nous vous proposons de passer plus rapidement sur certains et de passer plus de temps sur d'autres.

Nous arrivons dans des périodes où nous allons devoir augmenter le nombre de séances de Bureau, car il y a de plus en plus de travail - ce qui est normal -, parce qu'avec le transfert de compétences, c'est de plus en plus complexe et il y a de plus en plus de dossiers. Voilà donc ce que nous vous proposons.

La séance est ouverte.

Rapport n°0.2 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon
au Comité de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés »

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous proposons de désigner Daniel HUOT. J'imagine que cela ne pose pas de problème. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°0.3 - Rattachement de Grand Besançon Habitat à la CAGB -
Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation de membres

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport n'a pas rencontré de problème. Avez-vous des questions auxquelles nous pourrions vous répondre ?

M. STEPOURJINE.- Je dois obligatoirement indiquer les personnes qui seront désignées au Conseil d'Administration du Grand Besançon. Il se trouve que la réglementation a énormément changé. Après un grand travail, nous avons 6 élus membres de la Communauté d'Agglomération qui la représentent, à savoir :

- Pascal CURIE,
- Frédéric ALLEMANN,
- Gérard VAN HELLE,
- Karima ROCHDI,
- Solange JOLY,
- Danièle POISSENOT.

Nous devons également vous proposer la nomination de 7 personnes qualifiées qui seraient entre autres :

- François LAIGNEAU,
- Djilali SAHLAOUI,
- Danièle TÊTU,
- Josette FOREL,
- Soledad ROCHA.

Nous devons également nommer 2 élus de communes de la Communauté d'Agglomération, mais qui ne sont pas des élus du Conseil Communautaire. Nous vous proposons :

- Martine COMPANT (élue de la commune de Saint-Vit),
- Marcel COTTINY (élu de la commune de Montferrand-le-Château).

Nous devons également vous présenter un représentant d'associations, dont l'objet est l'insertion au logement des personnes défavorisées. Nous vous proposons de nommer Laure PAVOT, la Directrice de l'association Julienne Javel.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.I.I - Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport ne rencontre pas de problème, mais c'est un rapport important sur le budget annexe de la gestion des déchets avec des tarifs.

M. LOPEZ.- Je vais rappeler les grandes lignes du budget primitif, qui ont déjà été présentées en d'autres circonstances. Le service de Gestion des Déchets est impacté par l'agrandissement du périmètre du Grand Besançon à hauteur de quelques 7,5 % de la population, soit 13 387 habitants et par l'intégration des services pour ces communes, qui seront pratiquement ramenés à l'identique pour tous les habitants usagers de ces communes au 1^{er} janvier 2019. Les contrats en cours iront jusqu'à leur terme et au 1^{er} janvier 2019, tout le monde sera à la même enseigne s'agissant des tarifs et des dispositifs de collecte.

Par ailleurs, les objectifs de la DGD (Direction de la Gestion des Déchets) concernent toujours le traitement des points accidentogènes. Il y a également un point d'attention particulière à la collecte des déchets en habitat collectif, puisque nous rencontrons beaucoup plus de difficultés pour mettre en place la redevance incitative.

En ce qui concerne les enjeux financiers, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 275 000 €, dont une part essentielle pour l'acquisition de matériel roulant à hauteur de 2 150 000 €. Pour le reste, ce sont notamment des renouvellements de bacs et de matériel informatique. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation à hauteur de 21 339 000 € pour 2017, contre 19 301 000 € en 2016, compte tenu, d'une part de l'augmentation du nombre d'usagers suite à la nouvelle définition des périmètres, et d'autre part des charges issues de l'usine d'incinération en sensible augmentation à cause des aménagements et des prises en charge de l'arrêt du four 3 qui aura lieu au cours de l'année 2017. Voilà pour l'essentiel de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. LIME.- Nous n'allons pas relancer le débat, mais nous avons déjà fait un certain nombre d'interventions. Nous nous abstenons sur ce rapport, mais nous voterons pour le rapport suivant, puisqu'ils sont tout de même liés, pour attirer l'attention sur les augmentations de tarif auxquelles nous sommes tous attentifs. Nous rappelons un certain nombre d'interrogations que nous pourrions avoir.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme tous, les Présidents en tête. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont contre ? Je compte 2 oppositions et 12 abstentions. Ce rapport est adopté.

| |
|---|
| Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2017 |
|---|

M. LE PRÉSIDENT.- Peux-tu nous donner un balayage rapide, François ?

M. LOPEZ.- Nous avons essayé d'adapter les tarifs à la mouvance des bases. Les usagers se sont approprié les nouvelles dispositions concernant la collecte avec une moindre présentation des bacs et une diminution des volumes mis à disposition. Pour les autres points, il s'agit de limiter l'écart de facturation qui avait tendance à grandir les années précédentes, entre celle des usagers en habitat collectif et celle des usagers en habitat pavillonnaire. Pour contrecarrer ce différentiel, nous avons adapté les tarifs tels que nous vous les avons présentés tout au long de ce rapport. Quant au reste, il n'y a pas de changement concernant la mise à disposition occasionnelle des bacs, en l'occurrence.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions et 7 abstentions. Ce rapport est adopté.

| |
|---|
| Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2016 |
|---|

M. BAULIEU.- Je vais vous donner quelques éléments sur le budget principal. Vous avez un ajustement des recettes de fiscalité suite à une modification des rôles supplémentaires 2016 et des bases réalisées. Le solde est à 994 000 €, mais vous aurez noté dans votre rapport que les recettes des années antérieures étaient plus importantes que cela et sur 2016, nous allons à la baisse relative aux bases des taxes d'habitation suite aux exonérations maintenues sur deux ans. L'ajustement des crédits relatifs à l'attribution de compensation (AC) perçue s'élève à +120 000 € principalement afin de prendre en compte le coût des services devenus communs en 2016. Vous avez également l'ajustement du virement de la section de fonctionnement en section d'investissement compte tenu des recettes fiscales.

En dépenses, nous avons parfaitement en tête le rachat des 2/3 des parts détenues par le Département au sein d'Aktya pour un montant de 1 218 000 €, financés par le virement de la section de fonctionnement et par redéploiement de crédit.

Vous avez ensuite la révision des échéanciers des crédits de paiement sur les autorisations de programme « Aménagement de l'Entrée Est » et « Pépinière maraîchère » par glissement des crédits de paiement 2016 sur 2017 pour 210 000 €. Il s'agit de considérer que nous pouvons avoir besoin de crédits de paiement sur le début de l'année 2017, notamment sur des AP se terminant en 2016. Si nous ne procédons pas à ce glissement de crédits non utilisés sur 2016, nous serions un peu gênés début 2017.

Concernant les opérations comptables en dépenses et recettes qui sont neutres budgétairement, nous basculons des études en immobilisation pour 647 000 €.

Afin de faciliter la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il est proposé la clôture de 3 AP/CP de l'habitat et la création d'une nouvelle AP/CP les regroupant et intégrant également le dispositif de soutien à l'accession sociale qui était jusqu'à présent hors AP. Il est donc proposé de les regrouper. Il n'y a pas de modification des montants. C'est ainsi que le solde des 3 autorisations de programmes, plus la ligne de soutien à l'accessibilité sociale sont égaux au montant initial de la nouvelle AP à hauteur de 13,6 M€.

Les glissements des crédits 2016 non consommés en 2017 sur la nouvelle AP représentent une réduction de crédits d'investissement de 986 000 €.

Sur le budget annexe Transports, vous avez la prise en compte des modalités de récupération de la TVA suite à l'encaissement du FCTVA pour 4,3 M€. S'agissant de la révision des AP/CP, nous avons des opérations identiques, avec, pour l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise et un glissement des crédits de paiement de 2016 sur 2017 pour 98 000 € en net sans modification du besoin de financement. Pour la voie en site propre Temis-Campus, vous avez un glissement des crédits de paiement de 2016 sur 2017 pour 4 045 00 € sans modification du besoin de financement. Pour la réalisation de la ligne de tramway, vous avez une réduction des AP-AE de 4,6 M€ en net.

Afin de constater les économies réalisées sur le projet et l'ajustement des échéanciers de crédits de paiement, vous avez :

- en dépenses : -10 017 000 €, dont 5 017 000 € de glissement de 2016 sur 2017,
- en recettes : 7,03 M€ en crédit de paiement 2017 liés à une vente immobilière.

Vous avez un ajustement à la baisse du besoin d'emprunt de 3,4 M€ compte tenu de ces différentes opérations.

Sur le budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), vous avez une modification de la répartition par chapitre budgétaire. C'est neutre budgétairement pour 64 000 €. Vous avez ensuite la comptabilisation en fonctionnement du fonds de TVA encaissées sur les dépenses d'entretien pour 678 €.

Enfin, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver la décision modificative n°3,
- approuver la révision des AP/CP et la clôture de 3 AP/CP de l'habitat pour la création d'une AP/CP.

Sur les modifications des autorisations de programmes, ce sont essentiellement 4,6 M€ net sur l'AP/CP « tramway ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 8 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gaby ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017

M. BAULIEU.- Dans ce rapport, vous avez des modifications de sommes avec les nouveaux chiffres sur vos tables.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Conventions de secrétariat entre la CAGB et 4 syndicats mixtes ou intercommunaux

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

M. KRIEGER.- Le nouveau dispositif d'Aide aux Communes voté le 30 juin 2016 doit être modifié pour :

- intégrer les services de l'Agence Départementale d'@ppui aux Territoires (AD@T), à savoir E-Magnus et le service juridique,
- intégrer les syndicats des communes dans le cadre de l'Aide aux Communes,
- prendre en compte les mutualisations de services entre la CAGB et la Ville de Besançon,
- intégrer les communes de 4 000 habitants à 10 000 habitants dans l'Aide aux Communes de l'Agglomération.

Complémentarité avec l'AD@T

Le premier point concerne la modification du niveau 2 qui vous avait été proposé jusqu'à maintenant à 2,80 €. Ce niveau 2 se décompose de la manière suivante :

- le niveau 2a moyennant une participation financière de 0,30 €/habitant pour bénéficier du service Magnus et de l'aide juridique par l'AD@T,
- le niveau 2b moyennant une participation financière de 2,50 €/habitant pour bénéficier de l'ensemble du panel de services qui vous avait été proposé par le passé.

Les communes devront choisir leur niveau de services. Pour les communes déjà adhérentes, nous ferons une modification sous forme d'avenant. Le Grand Besançon prendra en charge la participation financière du niveau 2a. Néanmoins, les communes devront faire la démarche pour adhérer à l'AD@T, avec une prise en charge de 100 € HT pour avoir accès à l'AD@T.

Accompagnement des syndicats des communes

Il avait été demandé à ce que les syndicats de communes puissent bénéficier du service de l'Aide aux Communes. C'est possible, mais il faut que :

- le siège du syndicat soit dans le Grand Besançon,
- au moins la moitié des communes du syndicat fasse partie de l'Agglomération du Grand Besançon,
- l'ensemble des communes du Grand Besançon composant le syndicat adhère au dispositif de l'Aide aux Communes.

Il n'y aura pas de facturation, les communes payant déjà leur participation au sein du syndicat. Le syndicat pourra bénéficier du niveau 3 avec facturation à la demi-journée en fonction des services demandés.

Communes de 4 000 à 10 000 habitants

Il s'agit de l'intégration des communes de plus de 4 000 habitants dans l'Aide aux Communes. Vous comprendrez que je vais vous parler de la commune de Saint-Vit qui intègre l'Agglomération bisontine. Cette commune bénéficiera des mêmes services, sauf que le plafond initialement prévu à 6 000 € passe à 8 000 € pour Saint-Vit.

Prise en compte de la mutualisation des services techniques

Le dernier point concerne la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la mutualisation des services techniques entre la CAGB et la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Avez-vous des questions à poser à Jacques ?

M. AVIS.- Premièrement, je trouve ce projet fallacieux et insidieux. Vous l'ouvrez aux syndicats de communes, mais vous obligez toutes les communes qui font partie de ce syndicat à adhérer au niveau 2b, ce qui est fortement implicatif et ce qui altère la libre administration de nos communes. Sinon, les syndicats ne pourraient pas y adhérer.

Deuxièmement, avez-vous pris en compte le temps passé par nos secrétaires pour répondre à toutes les sollicitations de la CAGB ? Notamment en ce moment avec toutes les affaires de transfert de compétences. Devrons-nous, nous aussi, conventionner avec la CAGB pour pouvoir répondre aux sollicitations ? C'est une question, puisqu'aujourd'hui, vous demandez à ce que nous participions. Avez-vous pris en compte la fiscalité de nos habitants versée à la CAGB ? Pour quels services, puisque nous ne pouvons pas les définir ? Avez-vous mesuré les dotations supplémentaires reçues par la CAGB au titre de l'intégration fiscale que toutes les communes ont votée ? Où est l'équité ?

Dans « communauté », il y a « commun » et dans votre proposition, il n'y a pas de volonté de construire une vraie communauté, de partage d'informations et de travail en commun. Aurez-vous le courage de proposer un service au même titre que celui du Conseil Départemental et au même prix ? C'est la question que je vous pose.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous sommes même moins chers.

M. AVIS.- Non, vous n'êtes pas moins chers, parce que le niveau 2b ne devrait pas exister. Cela devrait être le niveau 2 au prix du Conseil Départemental. C'est ce que je vous demande.

M. LE PRÉSIDENT.- Jacques KRIEGER qui a suivi cela - je tiens d'ailleurs à le remercier - est allé dans toutes les communes. Manifestement, il n'est pas allé à Arguel.

M. KRIEGER.- Si, j'y suis allé.

M. AVIS.- Je lui ai déjà dit cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme tu connais les questions, je vais te laisser répondre. La volonté très forte de l'Agglo, de moi-même, de Gaby et de tous est justement de pouvoir apporter une aide aux communes, puisque cela devient de plus en plus complexe, de plus en plus compliqué.

M. AVIS.- C'est du « racket » !

M. LE PRÉSIDENT.- André, nous nous apprécions, mais je ne vais pas laisser dire n'importe quoi ici ce soir. Ce n'est pas du « racket », ce n'est pas fallacieux, puisque c'est le terme employé. Tu pourrais dire aussi « mensonger ». Jacques a pris grand soin d'aller, avec la personne responsable du service d'Aide aux Communes dans toutes les communes. Il m'a dit que cela c'était bien passé, il ne m'a pas dit qu'il s'était fait « engueuler » chez toi là-bas.

M. KRIEGER.- Non, nous avons été bien reçus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est le contraire de notre volonté. Même concernant Magnus, l'Agglomération va mettre encore de l'argent, parce que nous voulons venir en aide aux communes. Il y a de nombreux domaines dans lesquels nous irons dans ce sens. Je trouve que ton réquisitoire est un peu dur.

C'est toujours surprenant et nous avons certainement un besoin d'explications. Lorsqu'il y a eu cette modification de la carte départementale de coopération intercommunale, le seul sujet que nous avons eu ne concernait pas des communes qui voulaient partir, mais certaines communes qui se plaignaient de ne pas pouvoir intégrer l'Agglomération. Je sais qu'il y a un recours des Abbans, de Mercey-le-Grand, d'Etrabonne et de Berthelange. Roulans voudrait aussi venir. Les communes regrettent de ne pas pouvoir venir et nous nous faisons « engueuler » par des collègues qui y sont. J'avoue que je ne comprends pas bien, ou alors nous nous expliquons mal et nous communiquons mal.

S'adressant à M. KRIEGER. Peux-tu dire à André que nous ne le « hold-ops » pas ?

M. KRIEGER.- Chers collègues, nous l'avions déjà remarqué quand nous l'avions rencontré. Il nous avait fait part de son désaccord, mais pas d'une manière aussi virulente. Nous ne sommes pas plus chers que l'AD@T, nous sommes même moins chers qu'elle sur le niveau 2a où nous proposons un service à 0,30 €, contre 0,60 € par le Conseil Départemental. Pour l'instant, nous proposons dans le niveau 2b, un panel de services que je vous ai présenté lors de mes visites, à 2,50 €. Nous ne connaissons pas le panel de services que l'AD@T est en mesure de nous présenter. C'est donc difficile pour l'instant de dire que les services proposés par l'Agglomération bisontine sont excessifs, trop chers et que nous devrions nous aligner sur le Conseil Départemental, puisque nous ne connaissons pas les services qu'il nous propose.

M. BAULIEU.- Nous devons rappeler un élément, puisque l'interpellation d'André porte particulièrement sur le niveau 2b. Je voudrais faire référence aussi à Pierre CONTOZ, parce que c'est le résultat d'un travail approfondi de tout un groupe de collègues qui a fonctionné, sur l'évolution du service d'Aide aux Communes.

Antérieurement, ce service fonctionnait par paiement direct sur la prestation. Après maintes réflexions, le groupe a proposé qu'il y ait davantage de mutualisations dans cette approche. Je trouve donc paradoxal de se faire interpellé sur ce sujet, puisque l'idée précisément du groupe, qui était ensuite validée par le Bureau, puisque c'est arrivé en Conseil Communautaire en juin et que nous le revoyons ici pour un ajustement avec la complémentarité avec le Département, était précisément de considérer que cette mutualisation serait favorable à un bon nombre et que, par l'effet de la mutualisation, cela coûterait plutôt plus cher à certains, puisque nous fonctionnions sur la base de la mutuelle.

Tout le monde paye et tout le monde ne demande pas de manière égale. C'est ce que je trouve étrange, André, puisque normalement, ce dispositif devrait être ressenti favorablement. Je crois que c'était l'idée, ou en tout cas, je l'ai comprise ainsi et je l'ai votée ainsi sur proposition du groupe de travail. C'est donc le côté un peu étonnant de l'échange que nous avons ici. Je fais référence à Pierre, parce que je me rappelle de l'attachement qu'il avait pour ce dossier, tout comme d'autres.

M. CONTOZ.- Avec l'accord d'Elsa, j'ai testé num@irie dans ma commune. Un pôle informatique était en panne. Un technicien s'est déplacé, il a expertisé l'équipement et très objectivement, sans avoir vu le matériel avant, il a dit « le matériel est foutu, il faut le changer ». Il a rédigé en quelque temps - puisque je l'ai eu deux jours après - un cahier des charges de consultation très objectif, conforme au besoin du Conseil Départemental. Cela m'a permis de consulter en toute sécurité. Quand les offres ont été fournies, je les ai adressées à ce technicien par email, qui a immédiatement classé les offres en toute compétence et indépendance. Si nous n'avions pas cela, nous serions sous les fourches caudines des fournisseurs qui ont envie de nous vendre n'importe quoi. C'est ce qui sera proposé dans num@irie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un témoignage d'utilisateur.

S'adressant à M. André AVIS, je ne vais pas essayer de te convaincre. Je ne suis pas sûr d'y arriver ce soir.

S'il n'y a pas d'autres interventions, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 opposition et 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.8 - Ajustement des durées d'amortissement des véhicules automobiles

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.9 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunts

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gaby ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Nouvelle organisation des services de la Ville de Besançon et de la CAGB liée aux transferts de compétences et mutualisations au 1^{er} janvier 2017

Les rapports n° 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 sont présentés conjointement.

Rapport n° 1.2.2 - Évolution des charges transférées - Coûts définitifs 2016

Les rapports n° 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 sont présentés conjointement.

Rapport n° 1.2.3 - Évolution des charges transférées - Coûts prévisionnels 2017

Les rapports n° 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 sont présentés conjointement.

M. BAULIEU.- Nous avons examiné ces rapports en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) il y a quelques instants. Pour ne pas répéter la même chose à la plupart des membres de l'assemblée qui étaient là, je vous propose de faire comme nous le faisons sur d'autres rapports. Si vous avez des questions ou des observations, nous les prenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 1.2.1, avez-vous des questions supplémentaires à poser à Gabriel, entre autres de personnes qui n'étaient pas à la CLECT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. Ce rapport est adopté.

Sur le rapport n° 1.2.2, avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. Ce rapport est adopté.

Sur le rapport n° 1.2.3, avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.2.4 - Refonte des régimes indemnitaires

M. BAULIEU.- L'objectif de la refonte proposée est d'achever l'harmonisation des régimes indemnitaires entre la Ville et le Grand Besançon. Par ailleurs, le nouveau régime indemnitaire prendra en compte les fonctions exercées et pas uniquement le grade. Il s'agit de récompenser la prise de responsabilités. Enfin, ce régime indemnitaire permettra de reconnaître des sujétions peu ou mal valorisées par le statut, à savoir :

- le tutorat d'un emploi d'avenir,
- le tutorat d'un service civique,
- le tutorat d'un contrat aidé,
- la fonction de service de sécurité et d'assistance aux personnes (SSIAP),
- le travail du dimanche,
- le travail de nuit,
- l'encadrement d'un service ou d'une direction mutualisée.

Ces éléments permettent de donner un coup de pouce appréciable au pouvoir d'achat de nombreux agents de catégorie C. Pour autant, dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, il ne s'agit pas de procéder à une réévaluation générale des régimes indemnitaires. Le travail de conception des propositions qui vous sont soumises aujourd'hui a consisté à respecter le cadrage budgétaire défini dans nos projections pluriannuelles.

Concernant les principes généraux, la relation avec la refonte des régimes indemnitaires repose sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Pour le dire simplement, il s'agit du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) institué dans la fonction publique de l'État par décret, avec des arrêtés ministériels qui fixeront progressivement, le dispositif n'étant pas totalement opérationnel, les conditions de sa mise en œuvre que nous réaliserons progressivement.

Le rapport consiste essentiellement à présenter les caractéristiques rapportées à chaque catégorie de personnel concernée.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au rapporteur ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.2.5 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.2.6 - Modification de la répartition des membres entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon au sein du comité technique et du CHSCT

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.2.7 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents -
Création d'un poste de chef de projets coopération transfrontalière avec la Suisse

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sujet est de plus en plus au sein de l'actualité. Entre autres dans le cadre de la grande Région, nous devons encore mieux utiliser cet atout extraordinaire que nous avons, d'avoir 240 km de frontière avec la Suisse. Jusqu'à présent, ce sont les services sur leurs moyens propres, avec Pascal CURIE, qui ont fait avancer ces dossiers. Actuellement, nous travaillons beaucoup en bilatéral avec les Suisses (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne). Nous avons besoin de créer un poste de chargé de mission. Nous en parlons depuis longtemps, mais maintenant, cela devient important.

Avez-vous des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Attribution des subventions de plus de 10 000 €
aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2016-2017

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste. Jean-Yves PRALON peut répondre à vos questions si vous en avez. Avez-vous des questions à lui poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Prise de compétence promotion touristique, transfert des ressources,
biens et contrat et estimation des charges

M. PRALON.- Ce rapport traite de la prise de compétence à compter du 1^{er} janvier 2017. C'est la suite de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) concernant le tourisme avec, plus spécialement pour l'Agglomération :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire,
- la contribution à la coordination des interventions de divers partenaires du développement touristique local.

Cela signifie en clair que l'Office de Tourisme qui était à la Ville devient un Office de Tourisme communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017, avec un périmètre élargi à l'ensemble des 70 communes. Cela nécessite de ce fait une convention dans un premier temps de mise à disposition des biens de la Ville, à savoir le bâtiment de Micaud actuellement occupé par l'Office de Tourisme, avec l'Agglomération. Cette convention doit être signée entre les parties. Ensuite, le Grand Besançon conventionnera avec cet Office de Tourisme sur la mise à disposition de ce bâtiment avec effet au 1^{er} janvier 2017. En outre, début 2017, sera proposée au Conseil de Communauté une convention d'objectifs et de moyens plus globale entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Voilà ce que nous pouvons dire très rapidement sur ce transfert. Demain, nous avons une assemblée générale pour modifier la composition du Conseil d'Administration, mais je ne crois pas être autorisé à en parler, puisque j'en fais partie, et que cela doit être présenté par Pierre CONTOZ.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Office de Tourisme -
Évolution des statuts et désignation des représentants du Grand Besançon

M. CONTOZ.- Dans le cadre du transfert de la compétence « promotion du tourisme », entraînant la transformation de l'Office de Tourisme de Besançon en Office de Tourisme intercommunal, le Grand Besançon doit préciser le statut choisi pour l'Office ainsi que la composition de l'organe délibérant. La proposition concernant la composition des organes délibérants sera ensuite notifiée aux instances de l'Office de Tourisme actuelles pour adoption et mise en œuvre dans le cadre des règles de fonctionnement propre à l'association. Concernant la désignation des représentants de la CAGB, sont proposés Jean-Yves PRALON et Christian MAGNIN-FEYSOT, Maire de Chalezeule.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.4 - Camping de Besançon-Chalezeule - Définition et déclaration d'intérêt communautaire, convention de mise à disposition de biens, transfert de contrat et estimation des charges

M. LE PRÉSIDENT.- L'Agglomération manque de campings. C'est un vrai sujet. Vous en avez à Geneuille, Chalezeule et à Osselle.

M. CONTOZ.- Comme je l'avais dit lors d'une réunion, j'aurais aimé que nous nous interrogiions un peu mieux sur la prise de compétence d'intérêt communautaire du camping de Geneuille. Il faudrait que nous le regardions un peu mieux.

M. PRALON.- Pour qu'il puisse être un camping communautaire, il doit répondre à certains critères. Or il n'a pas les 3* nécessaires que nous retrouvons à Chalezeule. C'est pour cela que ce dernier a été classé. Il y a certaines conditions à remplir que ne remplit pas pour l'instant la commune de Geneuille.

M. CONTOZ.- Oui, mais comme il y a des manques de campings, cela permettrait d'y contribuer.

M. PRALON.- Nous appliquons les règles.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec cette prise de compétence, il va falloir réfléchir. Le camping est un moyen de développement touristique important. Il y a le camping traditionnel et tout ce qui touche aux camping-cars, avec entre autres la mise en place d'aires de stationnement, ce qui peut apporter de l'animation dans un certain nombre de communes, même en matière de développement local. Nous savons que quelques communes en ont réalisé dans l'Agglo. C'est très demandé actuellement et c'est une ressource de revenus pour les communes, surtout pour les commerces de proximité l'été que cela fait vivre un peu mieux. Nous allons attendre un peu et nous regarderons plus globalement cette question des campings. Il me paraît nécessaire d'y retravailler.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.5 - CRR - Vote des tarifs de mise à disposition du hall partagé avec le FRAC

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.6 - Extension du périmètre - Transfert du réseau numérique hertzien de la CCVSV

Mme MAILLOT.- La Communauté de communes du Val Saint-Vitois possède un réseau numérique hertzien. Puisque l'Agglomération possède la compétence numérique, il faut procéder au transfert de ce réseau. C'est une proposition d'avenant à cette convention pour réaliser le transfert. Pour information, en 2016, ce réseau a coûté 1 000 €, coût dû au déplacement d'une antenne.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Avenant n°3 à la convention de transfert en matière de transport scolaire entre le Département et le Grand Besançon

M. LOYAT.- En lien avec l'extension du périmètre de la CAGB, ce rapport propose un avenant à la convention de transfert en matière de transport scolaire entre le Conseil Départemental et la CAGB. Du fait des charges transférées par le Département au 1^{er} janvier 2017, le montant forfaitaire est augmenté de 737 657 € pour l'année pleine. Le montant total est ainsi porté à 3,7 M€ en année pleine avec une actualisation annuelle sur la base de l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, la contribution du Conseil Départemental à Ginko Access pour un montant de 61 375 € en 2016 sera exclue de cette convention et réintégrée dans le cadre d'un conventionnement dédié au transport de personnes handicapées, ce qui est plus clair, ce qui correspond davantage aux choses, avec le transport scolaire d'un côté et le transport des personnes handicapées de l'autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions à poser ?

M. GONON.- Ce n'est pas une question, mais une information que je souhaiterais apporter au Conseil concernant le transfert de la compétence « transports » du Département à la Région. Le 8 décembre dernier, la Commission d'Évaluation des Charges et des Ressources s'est réunie à Besançon sous la présidence de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes. Elle a constaté un accord entre la Région et le Département concernant ce transfert de compétence et des ressources liées. À cette occasion, nous avons, dans le paquet de négociations, intégré un certain nombre de demandes qui n'étaient pas exclusivement financières, mais nous avons également demandé un certain nombre de compensations, et notamment que le siège de la future SPL (Société Publique Locale) que créera la Région pour porter les transports, et les transports scolaires notamment, soit fixé à Besançon. La Région a agréé cette demande. La future SPL sera donc basée à Besançon, ce dont nous nous réjouissons fortement.

À cette occasion, je voudrais rappeler que cette future SPL regroupera l'ensemble des personnels des Départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, soit environ 300 salariés. De plus, la Région a repris intégralement tous les contrats de travail des salariés de ces trois régies. C'est donc pour nous une occasion de nous réjouir que Besançon accueille cette SPL et que la Région ait repris l'ensemble des salariés concernés par ce transfert de compétence.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une bonne nouvelle, mais nous pouvons nous interroger. Nous savons très bien que la régie départementale fait un excellent travail. Elle avait une activité de transport à la demande, à 10, 20 ou 30 % pour des clubs sportifs et autres. Ainsi, 30 % de ses revenus venaient de cette activité comme le font les transporteurs qui transportent non seulement nos enfants, mais aussi qui partent avec les clubs de 3^e âge. C'est d'ailleurs très important qu'ils puissent le faire, parce que cela leur permet de tenir financièrement. Avec Michel LOYAT, j'ai rencontré le 1^{er} Vice-Président qui est venu nous expliquer la création de cette SPL. Je me demandais si on avait vérifié.

M. GONON.- C'est une très bonne question.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que c'est une très bonne question et je connais un peu la réponse. Cela me pose un peu d'inquiétude. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Ce n'est pas un piège.

M. GONON.- Le principe est que seuls les membres de la SPL peuvent profiter des services de la SPL, en résumé, en tout cas pour la régie du Doubs. Je ne connais pas le pourcentage pour les autres régies départementales, mais ceux qui n'adhéreront pas à la SPL ne pourront pas recourir aux services de la régie, sauf si la régie négocie un certain nombre d'aménagements que je ne connais pas à ce jour, mais qui juridiquement sont possibles. C'est à la Région de nous dire si elle compte utiliser toutes les dispositions légales qui lui permettront peut-être de répondre à des demandes, soit très ponctuelles, soit plus régulières, de services.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était une interrogation.

M. CONTOZ.- Vous savez combien, avec d'autres collègues du Plateau, je suis critique sur certains abonnements scolaires. Y aura-t-il des évolutions en matière d'abonnements scolaires ?

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à la SPL ?

M. CONTOZ.- Dans le cadre du transfert de compétence à la Région.

M. LOYAT.- Il y a déjà eu des réunions dans le cadre de l'extension du périmètre. Nous avons été très clairs par rapport aux abonnements et il n'y a eu aucune réaction à ce jour. Jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour les nouvelles communes, le Conseil Départemental assure le service et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire la gratuité. Ensuite, à partir de la rentrée, ce sera la Communauté d'Agglo avec le réseau Ginko et avec les conditions existantes sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire avec les abonnements tels que vous les connaissez, à savoir par exemple le Pass 4-17.

Concernant la Région, puisque tu fais référence à la Région par rapport à la gratuité, dans certains départements, il n'y avait pas la gratuité. Dans 3 départements de la Franche-Comté sur une vingtaine en France, il y avait la gratuité. La Région prend ses décisions en termes de gratuité progressivement, si j'ai bien compris et pour la Communauté d'Agglomération, la décision a été prise. Cette gratuité se poursuivra. Il n'y a donc pas d'incidence des décisions de la Région sur la Communauté d'Agglomération et bien sûr, pas dans l'autre sens non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à M. CONTOZ. Cette réponse te satisfait-elle ? La réponse te satisfait, mais pas forcément son contenu.

M. LOYAT.- Nous avons tenu à le dire plutôt deux fois qu'une aux nouvelles communes. De ce point de vue, il n'y a pas d'ambiguïté.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.2 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.3 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.4 - Convention relative aux titres intermodaux « bus,-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon

M. LOYAT.- Ce dispositif de titre intermodal fonctionne bien entre le réseau Ginko et Mobidoubs. Il est proposé de reconduire ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.5 - Demande de subvention FEDER pour financer les études préalables aux Plans de mobilités des employeurs du Grand Besançon

M. LOYAT.- Vous avez constaté un montant qui peut paraître élevé pour des études pour des plans de mobilités. Il s'agit d'études pour une durée de 3 ans, avec une modalité souple à bons de commande, pour les différents plans de déplacement des entreprises (PDE) et plans de déplacement des administrations (PDA). La Communauté d'Agglomération a la volonté exprimée dans le PDU de développer vraiment ces plans de mobilités. C'est important pour la mobilité durable. Il y a eu le recrutement d'une conseillère en mobilité et des financements TEPOS (Territoire à Énergie Positive). En complément de ce travail de la conseillère en mobilité et de la mobilisation de différents acteurs, il est important d'avoir des études qui permettent d'aboutir à des plans de mobilités. C'est la raison pour laquelle il est proposé ce budget de 100 000 €. Vous avez vu le financement. La part restant à la Communauté d'Agglomération est de 20 %, soit 20 000 €. Il reste donc 80 000 € de subventionnement entre le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Marcel FELT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez dans votre rapport la liste des thèmes et les nationalités. À un moment, nous nous étions inquiétés, parce que les étudiants chinois qui venaient étaient nombreux. Nous avons donc demandé, certes, qu'il y en ait, mais pas qu'ils représentent 80 % de la totalité. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.3 - Co-Financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Dominique SCHAUSS ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective NextMed_Bourgogne Franche-Comté portée par le Pôle des Microtechniques

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Dominique SCHAUSS ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ? Il n'y en a pas. C'était aussi un avis favorable de la Commission. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - FIE - Aide à la société USIGEP

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.7 - FIE - Aide à la société L'IDENTITÉ

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une société dynamique de Serre-les-Sapins. Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.8 - FIE - Aide à la société BEC INDUSTRIES

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'ils fabriquent des microturbines. Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.10 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est reporté au prochain Conseil pour que nous puissions notamment avoir un débat un peu plus long.

Rapport n°3.11 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale
expérimentation sur l'Est bisontin (GPECT)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.12 - « Charte Entreprises et Quartiers » - Convention

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Sylvie WANLIN ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.13 - Dérogation au repos dominical des salariés

M. LE PRÉSIDENT.- Un travail a été fait avec les différentes communes où il y a entre autres des grandes surfaces. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FELT.- J'ai une petite question. Nous avons fait une exception pour la branche automobile, mais je me suis interrogé sur l'ameublement. Par exemple, un magasin Roche Bobois n'a aucun intérêt à ouvrir le dimanche avant Noël, mais il peut faire des ouvertures en dehors des périodes de Fêtes, en mars et novembre. Pour But et les autres qui sont à Châteaufarine, je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un peu différent. Pour l'automobile, cela a été fait pour permettre aux gros concessionnaires d'être calés et coordonnés avec les présentations de leurs nouveaux modèles. Une année, on a failli nous empêcher de présenter la Peugeot 3008. Ils n'ont pas plus de dimanches d'ouverture.

M. FELT.- Je trouve bien ce qui est fait pour l'automobile.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ont une faculté de glissement, parce qu'il faut que ce soit coordonné avec les présentations. Renault ne sort pas forcément ses nouvelles voitures le même week-end que Peugeot, Citroën ou Volkswagen. C'est pour cela qu'il y a eu cette demande de la part du Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA). Pour les marchands de meubles, cela ne serait pas gérable. Il n'y a pas un jour où ils ne présentent pas leurs nouveaux meubles.

M. FELT.- Les marchands de meubles ne marchent pas à Noël. Vos magasins de meubles à Châteaufarine font leurs promotions au mois de novembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela veut dire à ce moment-là que nous le faisons à la demande.

M. FELT.- Je reconnais que j'ai oublié de le signaler, mais je me suis posé la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Alain, tu répondras. Avez-vous d'autres interventions ?

M. LIME.- Je trouve que l'on a autre chose à faire le dimanche qu'acheter des meubles, mais c'est autre chose. Je voulais simplement noter le caractère exceptionnel des années 2017 et 2018 à cause des deux dimanches. J'ose espérer que l'exceptionnel ne deviendra pas la normalité. On ne sait jamais, il vaut mieux prévoir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous avons assoupli un peu la règle. Nous pourrions aller jusqu'à 12 dimanches, nous en sommes donc encore loin. Pour répondre à Marcel FELT, cela me paraît compliqué, parce que si on accorde l'exception aux marchands de meubles, on aura après d'autres secteurs.

M. FELT.- Il n'y a pas d'autres branches. L'ameublement est un secteur spécifique.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ferez la proposition l'année prochaine, mais pour cette année, cela me paraît compliqué de revenir là-dessus, parce que cela a été voté dans les syndicats.

M. FELT.- Je ne demande pas à ce que nous revenions dessus, mais je sais que mon vendeur de meubles va me poser la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te donne très simplement mon avis. Autant je pense que c'est justifiable pour l'automobile, parce qu'ils ne présentent pas leurs nouveaux modèles le même jour, autant pour les marchands de meubles, il n'y a pas de date de présentation. Vous en discuterez l'année prochaine.

M. GUYEN.- J'ai une question concernant le secteur automobile. Il me semble qu'en Commission, lorsque les maires se sont réunis avec les syndicats, nous étions restés à 6. J'ai lu dans le compte rendu de la réunion qu'après négociation, vous êtes passés à 7, mais nous ne sommes pas au courant de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ils n'ont pas dit cela. C'est mal rédigé. Ils ne demandent pas plus de dates. Ils nous ont demandé que les dimanches ne soient pas à date fixe, qu'ils puissent les bouger. C'est la demande que j'ai transmise. Ce n'est pas autre chose.

M. GUYEN.- Il me semble que nous n'avons pas discuté de cela au moment de la réunion.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette demande m'est arrivée et je l'ai transmise aux services. Pour moi, la demande qui est arrivée par le CNPA était de pouvoir caler ces dimanches sur les dates de sorties de leurs nouveaux modèles. Cela m'a été présenté comme cela. À ma connaissance, ils ne demandaient pas un jour de plus.

Interventions hors micro inaudible (1 h 4 min 34 s).

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce qui avait été dit en Bureau. Nous nous sommes peut-être mal compris. Il avait été demandé qu'il y ait 7 possibilités et sur ces 7, ils n'en prennent que 6. Je veux être honnête avec ce que je viens de vous dire. Ils ont peut-être rappelé après en demandant 7 dimanches, mais ils m'avaient dit à l'origine « on n'en demande pas plus », mais on devait leur proposer 7 dates parmi lesquelles ils en choisissaient 6 pour rester en cohérence avec ce que j'ai dit. Ils choisissent leurs dates, mais ils ne peuvent pas en choisir une de plus.

M. FELT.- Je constate qu'une autre branche professionnelle bénéficie d'une exception : la branche horlogère. Qu'est-ce que cela signifie ? Il n'y a pas de branche professionnelle horlogère.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont les bijouteries et les horlogeries, essentiellement Maty, Van Brill, Péquignet.

M. FELT.- Ils sont déjà ouverts à la période de Noël. Pourquoi faisons-nous une exception pour la branche horlogère ? Cela voudrait dire que les fabricants de composants horlogers vont pouvoir travailler le dimanche, ce qui est une bonne nouvelle pour eux.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, à l'origine, cette demande avait été faite lorsqu'il y a eu les 24 heures du Temps en disant que pendant les 24 heures du Temps, alors qu'il y avait un week-end autour de l'horlogerie, il était ennuyeux que l'on ne puisse pas acheter de montre à Besançon. Cette demande venait de cet événement organisé entre autres par France Bleu avec le concours de l'Agglo et de la Ville. La branche horlogère n'a-t-elle pas été gérée en Commission ?

M. GUYEN.- Lors de la réunion que nous avons eue entre Maires et syndicats, ni la branche horlogère ni la branche automobile n'ont été abordées. Nous sommes restés sur l'automobile comme précédemment, sur les années précédentes. Nous ne sommes jamais passés à 7 dimanches.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant l'automobile, je vous propose de choisir 6 dates parmi les 7. C'est la demande telle que je l'avais comprise. Quand je les ai eus au téléphone, ils m'ont dit : « on n'en demande pas plus, mais on demande de pouvoir choisir en fonction des sorties de nos modèles ». Par contre, pour le secteur de l'horlogerie, je ne sais pas. Avions-nous déjà fait cela les autres années ? On me dit « oui ». N'avez-vous pas parlé de cela en Commission ?

M. GUYEN.- Nous n'en avons pas parlé et je maintiens ce que je dis. Nous n'en avons pas parlé et s'agissant de l'automobile, je voudrais rappeler que dans le compte rendu, il est noté qu'il y a eu une demande du CNPA et « depuis, le dossier a été réexaminé et a permis de répondre favorablement à la demande des 7 dimanches travaillés en 2017 ».

M. LE PRÉSIDENT.- J'avais reçu la demande, je l'ai transmise, mais ce n'est pas cela. C'est certainement moi qui me suis mal expliqué. Il s'agissait de laisser les 7 dates parmi lesquelles on en choisit 6. Il faut reformuler en disant que 7 dates sont possibles parmi lesquelles 6 sont choisies. Mon interlocuteur m'avait dit qu'ils ne demandaient pas de jour de plus. Peut-être que le CNPA a rappelé ensuite en disant autre chose, mais ce n'est pas ce qui m'a été demandé. Cela dit, nous allons faire comme cela, ce n'est pas un drame. D'où vient cette demande de l'horlogerie ? Elle n'est pas tombée du ciel. Était-ce la même chose les autres années ? Vous avez fait la même chose que les autres années. Attendez, parce que, après, on va faire du juridique. L'objectif de cela est de faire en sorte que nos « boîtes » tournent. Quand des sociétés d'horlogerie demandent à ouvrir le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ou les dimanches avant Noël, il me semble tout de même que c'est important pour eux.

M. FELT.- Je ne suis pas contre. Mon propos n'est pas celui-là, mais à ce moment-là, il faut ajouter l'ameublement.

M. LE PRÉSIDENT.- Autant on a dit que c'était parti pour 2 ans et que nous en reparlerions après, autant nous devons être à l'écoute. Actuellement, l'horlogerie souffre. Je n'ai pas eu cette demande, vous avez repris ce qui se faisait les autres années. Je pense que laisser les 7 ou 8 magasins de montres de Besançon s'ouvrir les dimanches avant Noël plutôt qu'au mois de mars ne me paraît pas idiot. Excusez-moi de vous le dire. Il ne paraît pas idiot de leur laisser le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 1^{er} dimanche des soldes d'été et les 3 dimanches précédant Noël. Par exemple, ouvrir le 17 septembre ne correspond à rien. Tu ne vas pas acheter des montres le 17 septembre. Vous me montrerez quand même comment c'était les autres années.

En conclusion, je propose que nous rédigeons la délibération autrement en indiquant que ce sont 6 dates à choisir parmi les 7 pour le secteur automobile. Honnêtement, ne croyez-vous pas que nous nous prenons la tête pour pas grand-chose ? Vraiment ! Je mets au vote et chacun prend ses responsabilités.

M. FELT.- Je propose pour les magasins d'ameublement, une date au printemps et une date à l'automne, parce que cela correspond à leur cycle.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que vous en parliez en Commission et comme c'est au printemps et à l'automne, nous aurons le temps d'en discuter et nous repasserons une délibération. Je ne suis pas opposé à tout cela. À titre personnel, cela ne me dérange pas. Je ne vais pas acheter de meubles le dimanche, mais je n'aime pas aller dans les magasins le dimanche, parce que dans une autre vie, ma femme travaillait dans les magasins et chaque fois qu'elle y allait le dimanche, je me demandais pourquoi les gens ne faisaient pas leurs achats en semaine. Je ne suis pas un fanatique pour cela, mais d'un autre côté, on ne doit pas non plus empêcher les commerces qui ont beaucoup de difficultés actuellement, tout comme l'industrie a beaucoup de difficultés. Devons-nous vraiment les ennuyer pour cela ? Je propose que vous reparliez du secteur d'ameublement en Commission.

Je propose le rapport tel qu'il est là. Je comprends maintenant. J'avais dit que c'était 6 dates dans un éventail de 7, vous me dites que ce n'est pas possible et que c'est pour cela que vous avez fait autrement. Voilà l'explication. Concernant cette délibération telle qu'elle est rédigée là, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°3.14 - Loi NOTRe - Transfert des zones d'activités économiques

M. BLESSEMILLE.- En application de la loi NOTRe, le Grand Besançon exercera au 1^{er} janvier 2017 en lieu et place des communes la compétence liée à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE). Dans le cadre du développement économique, la loi NOTRe supprime l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique pour les ZAE. Seul le soutien aux activités commerciales reste soumis à l'intérêt communautaire, mais pour autant, la loi ne donne aucune définition d'une ZAE. Dès lors, il nous appartient de définir la ZAE, ce que nous avons fait en prenant la définition proposée par l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) : une ZAE est une zone où la vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme. Elle doit présenter une certaine superficie et une cohérence d'ensemble, souvent née d'une opération d'aménagement. Elle regroupe plusieurs établissements et entreprises et elle traduit la volonté politique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

La loi distingue le transfert de charges de celui des biens. Aucune ressource n'est prévue en compensation. Aussi, s'agit-il d'une compensation par un transfert de ressources des communes. S'agissant du pouvoir de police, il reste exercé par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police générale.

Méthodologie retenue

Dans l'objectif du 1^{er} janvier 2017, il a été décidé :

- de réaliser le travail d'inventaire et de diagnostic par nos services, c'est-à-dire les Directions concernées,
- de se faire assister par un cabinet (« FCL gérer la cité »),
- d'assurer une validation à chaque étape par un Comité de Pilotage,
- d'informer les communes au fil de l'eau, notamment par la Conférence des Maires des 17 mars, 8 juin et 3 octobre 2016.

Les propositions faites concernent les ZAE qui seront transférées et un nouveau périmètre avec les 70 communes. Sur ces bases, au 1^{er} janvier 2017, s'ajouteront aux 13 ZAE aujourd'hui d'intérêt communautaire – qui vont le perdre – 43 ZAE qui concernent 26 communes.

Évaluation des charges transférées

Sur la base du principe de neutralité budgétaire, l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) des communes sera diminuée du montant des charges transférées. Les charges concernées sont pour l'essentiel celles liées à des équipements. Faut de disposer de données existantes et homogènes pour les 43 ZAE, un coût moyen annualisé a été évalué sur la base de ratios exclusivement dédiés aux voiries pour les postes suivants :

- l'entretien courant de la voirie,
- l'entretien des espaces verts,
- la propreté et le balayage,
- l'entretien et la maintenance des points lumineux,
- le renouvellement de la voirie.

La gestion des eaux pluviales étant rattachée à la compétence « assainissement », dont le transfert aura lieu au 1^{er} janvier 2018, il est proposé de ne pas prendre en compte les charges liées pour le transfert de ZAE. Hormis le bassin de rétention enherbé, entretien comme un espace vert, les voiries qui assurent un rôle de transit n'ont pas été retenues dans le calcul et restent de la compétence du gestionnaire actuel. Les voiries, réseaux et équipements publics sont remis gracieusement au Grand Besançon pour qu'il en assure la gestion dès le 1^{er} janvier 2017.

La validation des charges transférées se fera lors d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à deux tours. L'une que nous avons prévue avant le 15 février 2017 se prononcera sur l'évaluation des charges transférées. Une deuxième sera organisée avant la fin du 1^{er} semestre pour procéder à des ajustements nécessaires. Il y aura ensuite des délibérations concordantes des Conseils Municipaux. Un bonus possible pourra être proposé dans la seconde CLECT. Il récompensera la commune pour le bon entretien de la zone transférée dont le critère principal retenu est le linéaire de voirie ne nécessitant pas de renouvellement au cours des 10 prochaines années à partir du 1^{er} janvier 2017. La CLECT pourra alors prononcer un bonus sur le coût de renouvellement pour une période de 5 années.

Le transfert des biens est à réaliser avant le 31/12/2017. Il concerne le domaine privé communal avec la déclinaison faite dans le rapport. Concernant les extensions et créations de ZAE, elles ne seront priorisées que si elles répondent à la stratégie économique du Grand Besançon. Dans ce cadre, un schéma d'aménagement est de développement des ZAE sera proposé pour validation pour la fin du 1^{er} semestre 2017. Les transferts de biens seront opérés en pleine propriété et leurs conditions financières seront actées par délibération concordante du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux membres.

Concernant la gestion des ZAE au 1^{er} janvier 2017, il a été proposé une gestion des voiries centralisées dans un service au Grand Besançon. Il sera tenu compte des pratiques actuelles et nous mettrons en place des conventionnements avec les communes ou des marchés de prestations suivant les cas. Le SIEV (Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin) plus particulièrement dispose d'un agent technique qui est repris au niveau des ressources humaines par le Grand Besançon. L'aménagement des « 43+13 » ZAE transférés sera piloté par le service Aménagement de la Direction Économie. Dans ce cadre, un agent de cadre A sera recruté.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un vaste sujet. Je voudrais remercier les services et les Maires, parce que l'on m'a dit qu'il y avait un bon dialogue et que cela avait bien avancé. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FELT.- Je voulais réagir à ce qui a été dit précédemment. Tu parlais des bassins de rétention enherbés. Si je prends l'exemple de notre syndicat, c'est la propriété du SIAC (Syndicat Intercommunal Auxon-Châtillon) et non la propriété des communes.

M. BLESSEMILLE.- On parle des bassins de rétention liés à la voirie.

M. FELT.- Nous sommes bien d'accord que les bassins qui appartiennent au SIAC ne sont pas imputés à la commune.

M. BLESSEMILLE.- Les bassins dont tu parles, ceux qui sont gérés par le SIAC, sont gérés dans le cadre de l'assainissement, mais de quel assainissement ? Ce n'est pas lié directement aux voiries, parce qu'il ne peut pas y avoir une combinaison de rétention pour la voirie et des bassins autres de rétention (d'orage, par exemple) pour les eaux usées. Nous sommes vraiment sur des bassins liés à la voirie elle-même.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à M. FELT. As-tu encore une question ?

M. FELT.- Si on répond strictement aux questions, évidemment, on ne peut se prononcer contre ou s'abstenir sur la liste et le périmètre des ZAE, puisque c'est la loi. On ne peut pas non plus s'abstenir ou voter contre la création d'un budget annexe. Bien sûr, notre commune vote ce rapport, parce que cela n'a pas de sens si on répond directement aux questions. Toutefois, il y a tout de même encore une crispation sur les montants. Nous verrons avec le dialogue qui s'est instauré.

M. LE PRÉSIDENT.- Je fais toute confiance à la sagesse d'Alain BLESSEMILLE et à la tienne pour que vous mettiez d'accord. On m'a dit que cela allait bien. Alain m'a dit que vous aviez trouvé des solutions.

M. BLESSEMILLE.- Quelques points sont encore à voir. On parle plutôt du côté de chez Yves GUYEN, mais cela concerne notamment les délaissés routiers de la route 57. Ce n'est pas un point d'achoppement, mais un point que nous devons régler. Avec Marcel, il y avait une problématique foncière qui, pour moi, est levée aujourd'hui, puisque la question posée a eu sa réponse.

M. FELT.- J'ai trouvé d'autres choses depuis. J'ai pris ma roulette et j'ai fait le tour de mon village avec. Je ne suis pas d'accord sur les distances. Nous devons en parler. Je ne suis pas non plus d'accord sur les largeurs de route. Nous mettrons donc tout cela sur la table. Il y a une différence entre travailler avec un ordinateur et travailler avec la route. Quand je trouve 320 m, ce ne sont pas 380 m. Or je lis « 320 mètres ».

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettrons la distance réelle. Nous ne mettrons pas « 380 » s'il y a « 320 ».

M. FELT.- Il y a des erreurs techniques. Nous aurons juste une question supplémentaire sur un bout de route que nous entretenons déjà, à savoir la rue Saint-Antoine où il y a SNTO. Dans notre première discussion, nous étions d'accord pour la donner, mais j'ai réfléchi : cette route mènera à un quartier où nous avons l'intention de faire des logements publics. Cela me paraîtrait logique que la commune en conserve la jouissance. C'est la proposition que nous ferons demain.

M. BLESSEMILLE.- Les linéaires et les mètres carrés sont à vérifier d'une façon réelle. Ma roulette n'est pas forcément étalonnée de la même manière que celle de Marcel. Ce n'est rien, cela se mesure et c'est terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les surfaces, c'est une multiplication. Nous regardons la longueur indiquée au compteur de la roulette. Nous prenons ce que dit la roulette. Oui, Alain.

M. LORIGUET.- Merci, Président. Je voulais intervenir dans le cadre du BTC, Thise étant sur le BTC, sur la méthodologie et les propositions faites quant aux calculs des charges au niveau de la commune. Nous avons reçu dernièrement un relevé des montants correspondants à la participation communale. Juste avant le transfert, il s'est avéré qu'il y avait de la voirie à réparer, ce qui veut dire que j'avais un dossier complet avec des devis et des montants qui permettaient tout de suite de comparer et de voir avec la proposition qui a été faite. Je dirais que c'est disproportionné : cela va de 3, 4 à 5 fois plus. Je ferai un dossier technique plus précis que je te transmettrai par courrier, si tu le permets, pour justement que l'on fasse très attention. Je veux bien admettre qu'un ajustement soit nécessaire, puisque nous démarrons, mais je pense qu'il ne faut pas non plus que ce soit surévalué.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que ce soit juste.

M. LORIGUET.- Il faut que ce soit juste, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te conseille d'envoyer directement ton courrier à Alain, parce qu'il va gérer cela. Nous gagnerons ainsi du temps. Nous ferons des choses justes, mais je ne peux pas te dire depuis ce bureau si tu as raison ou tort. Je ne sais pas. Tu nous l'envoies et nous regarderons. M. GUYEN avait levé la main, également.

M. GUYEN.- J'ai eu ma première réunion avec les services. Cela s'est très bien passé, ils ont été à l'écoute des remarques que nous avons faites. Évidemment, des ajustements seront encore à faire. Nous allons continuer à faire des relevés, puisque j'avais un petit manque, notamment sur les espaces verts.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a peut-être un moment où nous ne serons plus d'accord avec vous si vous en rajoutez à chaque fois.

M. GUYEN.- Nous avons compris que nous avons encore un certain temps pour évaluer les charges. Nous allons le faire. Pour l'instant, cela se passe bien, nous continuons et nous progressons.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine ?

Mme BOTTERON.- Merci, Président. Comme mon collègue d'École-Valentin, nous sommes tout à fait satisfaits des échanges avec les services. Je voulais à nouveau insister, puisque je l'ai déjà évoqué, sur la problématique du bonus, la commune étant largement concernée par des investissements lourds qui viennent d'être réalisés et que nous souhaitons être pris en compte. C'est vrai que ce bonus soumis à un vote est particulièrement hypothétique. D'où la nécessité d'avoir un diagnostic technique, un état des lieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, vous avez raison, mais c'est la loi. Il faut un vote à l'unanimité des 26 communes concernées.

Mme BOTTERON.- C'est plus une démarche politique que technique.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, sauf que pour changer la loi, cela ne se fait pas ici en Conseil d'Agglo. Cela se saurait !

M. HUOT.- Premièrement, nous l'avions déjà soulevé lors de la réunion spécifique, mais il y a des écarts importants dans le calcul que j'ai pu faire entre les ratios retenus par des souhaits de facilité de gestion, puisque l'on souhaite avoir des ratios uniques par prestation qui serait reprise. J'ai fait le calcul de ce que cela coûte à la commune. Cela veut dire qu'il y a un écart très important. Ce point reste donc d'actualité, même s'il y a peut-être des solutions de sortie à travers les conventions. Cela veut dire que cela interroge sur la méthode. Si on applique le même ratio sur l'ensemble et sans le comparer à des coûts constatés, nous avons le devoir de nous interroger. J'ai refait un courrier.

Deuxièmement, nous avons une particularité, puisqu'une petite zone étant basculée, nous intégrons une route qui appartient à l'État. Je demande donc à ce qu'on la retire. Cela veut dire qu'aujourd'hui, l'État doit en assurer l'entretien. Si l'État devait le transférer dans le domaine communal, comme nous le faisons tous lorsque nous avons des permis d'aménager, je vous assure que la voirie serait transférable et on ferait un bilan de la qualité de cette voirie avant le transfert.

Ensuite, comme l'a dit Marcel, je pense qu'il faut faire un inventaire. Nous avons donc refait des mesures. Il y a des écarts en plus et en moins, ce qui veut dire aujourd'hui qu'en termes de superficie retenue, il y a des écarts. Nous devons tout de même donc les recalculer de façon complètement normale, avec des venues sur le terrain. Il y a encore d'autres choses. Par exemple, certains accotements ne sont pas du tout affectés aux bons endroits. Je parle d'accotements stabilisés ou non que l'on classe comme « trottoir », alors qu'il n'y a pas d'enrobé. Cela veut dire qu'il faudra faire de l'affectation de surface correspondant à la réalité. J'ai demandé à ce que nous nous voyions sur le terrain pour reprendre ce point et les recalculer.

L'écart entre les ratios et le coût constaté est important. Je ne sais pas si d'autres collègues ont fait ces calculs, mais cela veut dire qu'il y a tout de même un écart très significatif. Cette méthode globale simplifie la question, je la comprends. Par contre, il faut s'interroger sur ces écarts.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a peut-être aussi des conventions à conclure. Ce soir, pour l'instant, que devons-nous faire ? Nous devons nous prononcer sur la liste et sur le périmètre, sur la création d'un budget annexe et m'autoriser à signer. Après, nous avons encore le temps pour voir.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions. Ce rapport est adopté.

| |
|---|
| Rapport n°3.15 - Procédure de dissolution du SMAIBO |
|---|

M. SCHAUSS.- La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé aux départements la clause générale de compétence, ainsi que leur compétence en matière d'aide au développement économique. Dans ce contexte, le Département du Doubs a sollicité auprès du Préfet son retrait du SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest). Le retrait du Département entraînera de plein droit la dissolution du syndicat, puisqu'il n'aura plus qu'un seul membre. Les modalités de retrait du Département ont fait l'objet d'une convention présentée en Conseil de Communauté le 10 novembre 2016. Elle prévoit une participation du Département de 517 708 € au profit du SMAIBO et le maintien au bénéfice de celui-ci des excédents, de l'actif et du passif constitué.

Au 1^{er} janvier 2017, la CAGB compétente en matière de ZAE se substituera de plein droit au SMAIBO, reprenant ainsi la totalité de l'actif et du passif, ainsi que la totalité du patrimoine. En attendant les éléments précis issus de la procédure de liquidation, il est proposé de créer au budget de la CAGB, un budget annexe intitulé « zone d'activités SMAIBO » pour l'aménagement et la commercialisation des zones portées par le SMAIBO, c'est-à-dire l'Échange (Vaux-les-Prés/Chemaudin), Serre-les-Sapins, Dannemarie-Chemaudin, Pouilley-les-Vignes, Pouilley-Pelousey, Besançon-François, Champvans, Champagny. À l'issue des opérations de liquidation, le Préfet se prononcera sur la dissolution du SMAIBO par un second arrêté sur lequel le Conseil Communautaire sera amené à délibérer.

Le Conseil est invité à :

- se prononcer sur les modalités de dissolution du SMAIBO,
- se prononcer sur la création au budget de la CAGB d'un budget annexe « ZAE SMAIBO » à compter de l'exercice 2017,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout avenant aux conventions et autres contrats en cours nécessaires à la continuité des opérations initialement portées par le SMAIBO.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Dominique. Je voudrais souligner le travail extraordinaire fait par le SMAIBO, entre autres par ses différents Présidents, à savoir Claude GIRARD tout d'abord. Je me souviens que Claude GIRARD avait créé cela et que l'idée de créer cela était assez révolutionnaire à l'origine. Cela a beaucoup contribué au développement de ce secteur. Après lui, il y a eu d'autres Présidents, Vincent FUSTER et maintenant Bernard GAVIGNET.

S'adressant à M. GAVIGNET. Il y a aussi le travail que tu as fait et que tu vas continuer à faire de façon peut-être un peu différente dans le même domaine. Nous sommes en train d'y travailler avec toi.

Il est vrai que lorsque nous voyons cette zone et que nous nous souvenons de toutes les difficultés que nous avons rencontrées, à l'origine, nous avons failli ne pas la faire. Il y avait des problèmes de ruisseau qui passait dans le bas de la zone, qui était une zone un peu humique. Tout cela a été réglé et maintenant, c'est une belle zone dédiée entre autres au secteur logistique. C'est toujours très impressionnant de voir tous ces camions. Certains vont dire qu'il y en a bien trop, mais quand ils sont là, il faut bien les ranger quelque part. C'est très important. Un hôtel est également en train de se construire. Il y a un restaurant ; Terre Comtoise est bien placée. Cette zone est donc en train de se remplir et c'est bien ainsi. Quand on a des sorties d'autoroute, il est toujours important de pouvoir les aménager, parce que cela apporte beaucoup de richesses.

M. STEPOURJINE.- J'ai simplement une remarque à faire. Dans la liste, on a oublié la commune de Pirey qui a été la zone la plus ancienne, la première zone d'activités du SMAIBO. Si elle n'est pas dans la liste, ce n'est pas un drame.

M. LE PRÉSIDENT.- À l'époque, on râlait beaucoup après le Maire de Pirey, parce qu'il prenait des entreprises à Besançon. Nous ne nous rendons pas compte du bonheur que nous avons. Mais ce n'était pas toi, le Maire, à l'époque. Non ! Avant ! Bon, c'était lui, alors ! C'est lui qui nous a piqué des entreprises ! Rires. Alors, c'est toi qui étais le responsable de tous les soucis que nous avons.

Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

| |
|---|
| Rapport n°3.16 - Modalités de retrait du Département du SMPSI - Temis |
|---|

Mme WANLIN.- Dans le même contexte que celui présenté pour le SMAIBO, à savoir la loi NOTRe du 7 août 2015, le Comité Syndical du SMPSI-Temis (Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel) a accepté dans sa séance du 8 novembre 2016 les conditions de retrait du Département à l'unanimité, sur la base du protocole d'accord convenu entre la CAGB et le Département. Dans la mesure où le SMPSI-Temis n'a aucun encours de dette, aucune compensation ne sera versée par le Département qui accepte que le syndicat conserve l'intégralité de ses excédents, ainsi que l'ensemble de son actif et passif. Le Bureau est invité à se prononcer sur les modalités de retrait du Département du SMPSI-Temis.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sylvie. Avez-vous des remarques par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Deluz

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Françoise PRESSE ? Il n'y en a pas. As-tu quelque chose à ajouter ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Avenant n°1 à la convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Françoise Presse ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux

M. TAILLARD.- Les quatre bailleurs sociaux ont mis en place depuis juin 2016 un dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation dans les quartiers intégrés au contrat de ville à la fois sur la ville de Besançon et sur la commune de Novillars. Ce dispositif a été confié à un prestataire extérieur, Médiaction. L'État, la CAGB et la Ville de Besançon ont été sollicités pour participer au financement de ce dispositif. Un premier financement de 33 279 € a été attribué en 2016 à GBH (Grand Besançon Habitat) en sa qualité de coordonnateur du groupement des bailleurs.

Il vous est donc proposé ce soir de :

- pérenniser le financement de ce dispositif pour une période de 3 ans (2017, 2018, 2019),
- autoriser le Président à signer une convention avec les partenaires de ce dispositif,
- attribuer une subvention de 57 050 € au titre de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Fabrice. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Fabrice TAILLARD ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au rapporteur ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.4 - Attribution d'une subvention à l'ADIL du Doubs

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Robert ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.1 - Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse

M. CURIE.- Je vais tout d'abord vous présenter les grands enjeux. L'enjeu principal est de renforcer l'image et le dynamisme du Grand Besançon en appui sur l'Arc Jurassien avec 3 points :

- il faut vraiment faire du Grand Besançon un marqueur territorial : le Grand Besançon doit être la porte d'entrée de la Suisse sur la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté,
- il faut que ce soit un levier pour attirer les entreprises, touristes, habitants et étudiants,
- il faut que ce soit un levier pour se positionner dans le cadre des programmes européens, plus particulièrement sur les programmes INTERREG qui sont sous-exploités actuellement. Je rappelle qu'au niveau de la Région, nous avons 66 M€ de fonds INTERREG.

Les territoires ciblés sont :

- La Chaux-de-Fonds avec qui nous travaillons déjà,
- Neuchâtel qui a déjà des liens avec la Ville de Besançon,
- Yverdon, territoire que j'ai déjà rencontré,
- Lausanne et Le Locle, territoires que je dois rencontrer en janvier prochain.

Pour parler avec ces différents territoires, nous avons fait avant le tour des forces vives du Grand Besançon. Nous avons rencontré notamment des entreprises, des enseignants chercheurs pour voir ce qu'étaient leurs attentes par rapport à un travail que nous pourrions faire avec la Suisse. À la suite de cela, nous avons défini une stratégie qui repose sur 3 grands axes, à savoir :

- 1^{er} axe : la grande accessibilité avec les liaisons ferroviaires et routières, mais également les mobilités touristiques,
- 2^e axe : le développement du tourisme, de la culture et du sport : dans un premier temps, ce qui concerne les événements culturels ou sportifs transfrontaliers. Des choses se font déjà actuellement, mais c'est à amplifier. Nous travaillons notamment avec le Festival de Caves, le Festival des Musiques anciennes de Besançon-Montfaucon qui s'ouvrira sur la Suisse et sur les fréquentations touristiques croisées entre les musées et les différents sites inscrits au patrimoine mondial. Dans le domaine du sport, nous avons eu une discussion assez intéressante avec la commune d'Yverdon,
- 3^e axe : le développement de l'économie, la recherche, la formation, l'innovation et l'emploi avec :
 - les technopoles du Grand Besançon, de Neuchâtel, d'Yverdon, les laboratoires de FEMTO (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique) et l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne),
 - le soutien et la valorisation des projets d'innovation,
 - un travail sur les équivalences de formation et les stages en entreprise.

Comme j'ai déjà pu discuter avec certains acteurs suisses, nous voulons quelque chose d'efficace. Nous partons donc sur des conventions de coopération avec rapidement une convention annuelle des élus où nous allons déterminer et acter des projets, déterminer un calendrier des moyens en actant au moins une fois par an et en fin d'année, nous voyons où nous en sommes. Ces axes devront avoir ensuite une conduite opérationnelle des projets par les équipes techniques et éventuellement les forces vives, ce qui se fera plusieurs fois dans l'année.

Voilà le travail qui nous attend. Vous avez voté précédemment la création d'un poste pour mettre à bien tous ces enjeux et ce travail que nous ferons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions à poser à Pascal ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.2 - Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons souhaité lancer une réflexion prospective par rapport à cela. J'ai appris hier par hasard qu'il y avait des éléments nouveaux par rapport aux métropoles. Dans le secteur, il y avait déjà Strasbourg, Nancy, Lyon et Grenoble. Une nouvelle liste a été mise en place. Elle comporte notamment Dijon, Orléans, Saint-Étienne. J'ai appris hier que suite à des amendements, 3 nouvelles communautés d'agglomération vont pouvoir devenir métropoles (Metz, Tours et Clermont-Ferrand). Ce n'est pas encore voté, mais cela m'a un petit peu inquiété.

Pour l'instant, nous sommes vraiment dans la réflexion, contrairement à ce que certains disent. Il faut simplement avoir en tête deux choses. Premièrement, nous ne sommes pas dans la liste des nouvelles métropoles, parce qu'il nous manquerait des habitants. Il faut être une ancienne capitale régionale, et qu'elle soit au milieu d'une zone d'emploi de 500 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de Besançon. Il faut savoir que pour une ville comme Limoges, qui est passée en communauté urbaine et qui est à l'échelle de Besançon, ce sont 3 M€ supplémentaires par an. Je ne parle pas de Dijon qui a récolté 6 M€ de dotations supplémentaires.

Deuxièmement, il faut être très attentif à cela, parce que dans le Grand Est, entourés par Strasbourg, Nancy, Metz, Dijon, Orléans, Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble, nous serions la seule à rester en communauté d'agglomération, peut-être avec Mulhouse. Je ne parle pas des pertes importantes en matière de dotation, mais de statut et de rayonnement. Nous devons donc être attentifs à cela. Nous devons mettre ces éléments en valeur. Mais, cela dit, la loi n'est pas encore votée. Elle a été rejetée au Sénat, elle est passée en première lecture, elle est en train d'être débattue à l'Assemblée. Ensuite, elle doit repasser au Sénat et l'Assemblée aura le dernier mot.

Aujourd'hui, l'objectif est donc de faire le point. J'étais hier avec Catherine VAUTRIN, la Présidente de Reims. Ils deviennent communauté urbaine l'année prochaine, au 1^{er} janvier 2018, mais ce n'est pas la volonté que nous avons dans nos réflexions. S'il devait se faire quelque chose, ce ne serait pas avant 2019, parce que nous avons actuellement tant de choses à faire en matière de réflexion sur le PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal) et les transferts de compétences, entre autres l'eau et l'assainissement, qu'il ne serait pas possible de tout faire en même temps. Nous sommes déjà tous complètement « surbookés », les services comme les élus. Ce n'est donc pas possible. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à une réflexion et je vous donne simplement certains éléments. Quand nous voyons que nous allons vers une France à 22 métropoles, à un moment donné, cela va finir par poser des questions en termes de positionnement.

En termes de point d'étape sur la démarche, nous identifions un certain nombre de sujets pour faire des groupes de pilotage pour travailler et réfléchir. Ces groupes de pilotage sont largement ouverts. Si certains ne s'y trouvent pas, mais qu'ils veulent venir, ce n'est pas un problème. Nous ne devons pas non plus être 150 dans un groupe de pilotage, mais si quelqu'un a un intérêt particulier pour l'un ou l'autre, il n'y a pas d'opposition à ce que cela se fasse.

Vous avez dans votre rapport le rappel des noms des membres du Comité de Pilotage. Nous avons essayé d'y intégrer des personnes des communes de la périphérie, de Besançon, de toutes les couleurs politiques, en ce qui concerne Besançon, en tout cas. Cette liste n'est pas limitative, nous pouvons y ajouter des personnes. Nous essayons aussi d'associer des représentants des nouvelles communes qui vont rejoindre l'Agglomération. Vous avez ensuite le calendrier des décisions qui restent à prendre. Nous étions à septembre 2017. Nous devons continuer à parler du PLUI. Nous devons aussi réfléchir sur la voirie et le stationnement, sachant que, bientôt, nous devons également réfléchir au problème de la dépénalisation du stationnement, ce qui est encore autre chose. Je vous ai rapporté des documents que nous devons diffuser, c'est assez compliqué.

Nous avons aussi besoin d'AMO (Assistance en Maîtrise d'Ouvrage) pour les analyses juridiques et financières et pour les RH. Vous avez ici tout le processus qui est en train d'être mis en place pour ce qui ne constitue pour l'instant qu'une réflexion. Nous avons également pris des contacts avec le Grand Nancy et Clermont Communauté. Ils montrent qu'il faut énormément communiquer, qu'il faut montrer quelle est la place de l'élu, parce que c'est l'élu qui reste la porte d'entrée dans tout le dispositif. Je sais bien qu'il y a des craintes et des réticences, tant pour le PLUI que pour le passage éventuel en communauté urbaine. Il faut expliquer tout cela. C'est un vrai changement important pour les années à venir.

Des équipes de préfiguration internes ont été mises en place, notamment pour le PLUI avec Catherine BARTHELET. Pour le COPIL, ce sont Marie ZEHAF et Jean-Paul MICHAUD, toujours avec le Président et le 1^{er} Vice-Président qui suivent les réunions décisionnelles. Il y a également le lancement d'une réflexion politique sur l'élaboration des principes de gouvernance relatifs à une charte. Je pense que la charte de gouvernance est très importante, nous en avons déjà parlé. Lors d'une réunion à Saône, il y a eu un certain nombre de remarques. Catherine a bien travaillé avec les services pour les prendre en compte. Il faut absolument que chacun sache bien qu'un PLUI n'est pas une chape de plomb qui tombe sur l'ensemble d'un territoire, à savoir d'une agglomération, mais qu'au contraire, il doit être fait par secteur. Par exemple, les problèmes du Plateau ne sont pas forcément les mêmes que dans l'Est dans Besançon ou dans le secteur Ouest du Grand Besançon. Il y a donc cette définition des secteurs, cette charte de gouvernance qui permet aussi que rien ne se fasse sans l'accord des Maires des communes.

Tout cela est capital à mettre en place pour que cela fonctionne. Nous savons que cela fonctionne, nous l'avons vu avec les gens de Vesoul, de Chalon-sur-Saône, de Clermont-Ferrand, des villes qui nous ressemblent un peu, parce que lorsque l'on parle de Nancy, Nancy est plus grosse et ne ressemble pas vraiment à Besançon.

Il faut aussi un bureau d'études pour bien identifier les impacts complémentaires, certaines compétences étant moins structurantes que d'autres, voire parfois facultatives. Il faut aussi regarder les aspects de gouvernance, juridiques, financiers et les aspects en matière de ressources humaines. Nous lancerons ensuite la réflexion en début d'année 2017 sur un projet de territoire avec les nouvelles communes. Là aussi, c'est encore beaucoup de pain sur la planche. Vous avez ensuite les objectifs de la gouvernance de la mission de préfiguration sur la voirie, avec l'animation « politique » (ZEHA et MICHAUD) avec les représentants désignés par chacun des secteurs que sont le secteur Ouest, le Plateau, le secteur Sud-Ouest, le secteur Est, la Ville, le secteur Nord et les secteurs de Saint-Vit et de Devecey.

Nous sommes donc en pleine réflexion. Pour ne rien vous cacher, j'ai appris hier que cet amendement avait été émis par la Commission des Lois, qui a ajouté Metz, Tours et Clermont-Ferrand, qui vient de passer en communauté urbaine et souhaite passer en métropole. Je vais vous donner mon avis : les métropoles ont un intérêt en termes de positionnement, d'images, un peu en termes financier. Personnellement, j'étais opposé à ce que l'on descende trop bas dans le niveau des métropoles. Trop de métropoles tuent les métropoles. Entre nous, Dijon est une métropole, mais elle compte 150 000 habitants, contre 250 000 pour son agglomération. Je pense que nous descendons trop bas. Pour Nancy, ils se sont appuyés sur la jurisprudence de je ne sais plus quelle ville. Je suis donc très interrogatif par rapport à cette multitude de métropoles. Quand on parle de Lyon Métropole ou Bordeaux Métropole, cela dit quelque chose. Nantes Métropole, oui, mais quand tu vas dire « Metz Métropole »... En tout cas, nous ne sommes pas dans la liste. Nous n'allons donc pas en parler, mais c'est juste une remarque.

M. LIME.- Dans la suite de ce que tu viens de dire, nous avons un peu l'impression depuis quelques mois, qu'il y a une espèce de course-poursuite sans avoir trop de cohérence. Quand on prend au départ la conception même de la métropole avec – pourquoi pas ? – un sens dans certains endroits, nous nous apercevons que l'on est en train de les dénaturer. Derrière, nous sommes en train de nous dire « parce que cela a été dénaturé, comment fait-on pour s'en sortir ? » Je ne mets pas cela en cause, mais l'idée est de se demander comment nous évoluons, parce que nous descendons jusqu'en bas. Aujourd'hui, je vois des communautés de communes qui sont en train de se transformer ou qui veulent se transformer en communauté d'agglomération pas très loin d'ici, il n'y a plus de sens.

Si je descends plus bas, il y a des communautés de communes qui comptent aujourd'hui 100 communes, qui démarrent du bas de Quingey et qui vont jusqu'au début d'Amancey. Quand vous parlez de bassin de vie, de bassin de relation au titre des communautés de communes, on ne voit plus de cohérence. Je dis « jusqu'au plus bas », parce que nous nous apercevons que cela pose un vrai problème.

Il y a une vraie inquiétude pour toutes les communes, y compris pour Besançon. On parle souvent de l'abandon de la commune et on a toujours l'impression que c'est l'abandon d'une petite collectivité, mais il y a les mêmes interrogations pour les élus de Besançon concernant ce que l'on fait demain à l'intérieur de nos communes. Nous en discutons très régulièrement et je le dis aussi pour les élus de Besançon. C'est la même interrogation que pour les élus des autres petites collectivités ou moyennes, avec tout ce que cela peut comporter. Je ne sais pas si nous pourrions arrêter le processus, parce qu'une espèce de rouleau compresseur avance, sur lequel nous ne pouvons rien à faire.

Nous devons vraiment réfléchir sur le fait de savoir comment nous serons représentés et comment nous allons pouvoir tous nous retrouver. Je pense que, quel que soit l'échelon que nous choisirons demain, les élus doivent pouvoir se retrouver à l'intérieur de cette organisation que nous aurons peut-être inventée à partir de nos propres périmètres. Nous sommes sur un périmètre un peu atypique, avec une grosse collectivité et tout de suite derrière, des collectivités de moindre importance. Nous devons peut-être chercher des choses qui ne se calent pas sur d'autres territoires qui ne nous ressemblent pas. Nous avons vraiment quelque chose d'atypique et nous ne devons pas hésiter à inventer plutôt qu'à aller chercher ailleurs ce qui s'est fait.

Il faut peut-être regarder, mais l'enjeu de la réussite demain de notre intercommunalité passera par le cadre de la reconnaissance. Les gens devront se retrouver dedans. Nous avons vu les interrogations qu'il pouvait y avoir et je pense que c'est peut-être là-dessus que nous devons arriver à travailler. Nous devons également travailler sur le sens que nous donnons aux relations avec nos concitoyens, parce que je pense qu'aujourd'hui, quand nous parlons des compétences à nos concitoyens, je ne suis pas sûr que quelqu'un comprenne comment tout fonctionne aujourd'hui, quel est le service auquel il doit s'adresser et qui pilote aujourd'hui quels éléments.

Enfin, plus on transfère des compétences, plus on ira à l'élection directe de ceux qui décident, y compris démocratiquement parlant. Nous ne pourrions pas continuer à aller sur des élections de deuxième niveau de gens qui décident de plus en plus de la vie des concitoyens. Je pense que nous aurons un débat démocratique et pas uniquement de fonctionnement. Il ne faudra pas dire après, quand on aura transféré toutes les compétences, demain « je veux élire directement le Président de l'Agglomération, ces Vice-Présidents, parce qu'ils décident de ma vie ». C'est aussi un des enjeux sur lequel nous devons réfléchir ensemble, sur ce vers quoi nous nous dirigeons. Que nous nous comprenions bien, ce sont des réflexions que nous devons avoir ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes en train de réfléchir, nous ne sommes pas dans « la course à l'échalote ». Quand j'ai vu la liste, je n'ai pas pensé un seul instant à demander que le Grand Besançon soit rajouté. Je suis d'accord avec toi, ce n'est pas une course à n'en plus finir. Concernant la communauté urbaine, c'est différent. L'étude nous le dira, mais je pense personnellement que nous avons la taille pour. Concernant les montants, nous savons bien que plus il y aura de monde à se partager le gâteau, plus les sommes diminueront. Il n'y a pas de mystère. De plus, nous n'avons pas dit que nous allions prendre quelque chose déjà existant. Nous regardons ce qu'il se passe, comme nous l'avons fait pour le PLUI.

C'est vrai qu'une communauté urbaine comme l'était Nancy à l'époque ne ressemble pas du tout à la nôtre. Une communauté urbaine comme Dijon entourée de Quetigny, Saint-Sauveur, Chenôve, Saint-Apollinaire ne ressemble pas à nos communes comme Thise, Saône ou Mamirolle. Il n'y a pas de connotation péjorative, mais ce sont des communes avec beaucoup d'habitants. Il n'y a donc pas de modèle qui existe.

Quand nous voyons les enjeux auxquels nous sommes confrontés, si nous étions tous ensemble, nous ne pourrions pas faire mieux et nous ne pourrions pas continuer à faire comme nous le faisons il y a quelques années. Toutefois, il faut que dans chaque commune, le Maire se sente écouté, entendu et qu'il reste une porte d'entrée du dispositif. Il faut une différenciation selon les secteurs, ce qui est vrai pour le PLUI, comme dans ce domaine, puisque les problèmes ne sont pas les mêmes sur les différents secteurs. Ce travail a donc été fait. C'est un travail d'observation de ce qui se fait ailleurs et de création d'un modèle correspondant à nos besoins, à nos envies et à la réalité du territoire.

Il vaut mieux que nous réfléchissions maintenant avant qu'on ne nous l'impose. Tout comme il y a eu la carte de coopération intercommunale où les choses ont été imposées, il n'est pas du tout impossible que demain, on nous impose certaines choses. Je préfère que nous ayons réfléchi avant et que nous nous soyons taillé quelque chose à notre dimension, plutôt que de nous retrouver dans un système où la loi nous imposerait quelque chose. Ce qui a été imposé lors de la révision de la carte départementale de coopération intercommunale s'est fait trop rapidement et c'était un des grands reproches faits au Préfet par tout le monde. Cela va tellement vite que l'on t'apporte le package, il est quasiment ficelé et tu ne peux plus dire grand-chose.

Je pense que nous avons tout intérêt à réfléchir avant que l'on nous dise dans quelque temps « ce sera comme ça » et là, nous n'aurons plus qu'une position, c'est de dire « oui, OK, on y va ». Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là. Certes, l'aspect financier est important, mais il n'y a pas que cela. Il y a tout le reste et la méthode de gouvernance reste capitale. Pour ceux qui sont allés à Nancy et à Clermont-Ferrand, ce qui ressort du rapport comme étant capital, ce sont : l'information, la communication, comment chacun retrouve sa place et comment la commune reste la porte d'entrée. Faute de quoi, cela ne marchera jamais. C'est vrai pour une communauté urbaine comme pour un PLUI. Pour l'instant, nous en sommes au Comité de Pilotage.

Quelqu'un veut-il intervenir ? Y a-t-il des questions ?

M. POULIN.- J'ai plus de remarques que de questions, parce que nous nous sommes déjà parlé dans les comités de pilotage. L'intercommunalité est une chance, elle doit continuer à l'être et pour cela, nous devons continuer sans cesse à nous poser des questions, notamment concernant les transferts de compétences, nous demander qui et surtout pourquoi il est pertinent de le faire ensemble. La question de la gouvernance est essentielle et dans ces moments-là, nous devons aussi être amenés sans doute à expérimenter un certain nombre de choses et je pense notamment à des dialogues entre secteurs sur certaines politiques, sur certains sujets d'ampleur, sur certains enjeux, par exemple en matière d'environnement.

Dans la communauté urbaine, cette gouvernance peut être aussi expérimentale et modulable pour permettre justement à la communauté urbaine de voir le jour. Le PLUI sera une étape extrêmement importante pour parvenir ensuite à consolider et à construire la communauté urbaine. Dans ce cadre-là, nous devons expérimenter certaines choses, parce qu'il ne faut pas oublier qu'une intercommunalité est aussi un récit commun que l'on partage, une histoire commune que l'on doit continuer à écrire et dans ce sens, tout le monde doit être entendu. Quand je dis « tout le monde », cela concerne aussi les orientations que l'on donne en termes politiques au sens noble du terme pour notre territoire. Pour le passage en communauté urbaine, cette réflexion à ce stade doit nous amener aussi à poser ces jalons très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. À cet égard, une grosse responsabilité pèse sur les épaules de Catherine BARTHELET concernant la façon dont nous mènerons le PLUI. Je crois que ce PLUI est aussi l'occasion de montrer concrètement que dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, tout en ayant une vision intercommunale, chacun peut retrouver ses sensations, chacun peut être entendu et nous pouvons bien différencier les choses selon les secteurs. Je crois qu'il est donc capital de bien réussir cela, parce que demain, cela pèsera dans le débat.

M. STEPOURJINE.- Ma réflexion est la suivante : Concernant le fait de se transformer en communauté urbaine, tu choisis de parler éventuellement de gains par rapport aux dotations. Je rappellerai très simplement que nous avons fait le même constat lorsque nous nous étions transformés en communauté d'agglomération et nous avons vu que peu de temps après, cela avait fondu comme neige au soleil. Ce n'est donc pas le premier argument que je développerais pour dire « oui, je suis favorable à une communauté urbaine ». Mon argument serait plutôt le suivant : avec quel étage va-t-on, dans le futur, pouvoir négocier de grands projets ?

Si nous restons en communauté d'agglomération, je crains que nous soyons amenés à négocier uniquement avec la Région, parce que l'État ne voudra plus négocier avec nous. Je crois que très rapidement, ils diront : « il y a les métropoles ». Peut-être que les communautés urbaines seront amenées à dialoguer directement avec l'État, mais après, pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, c'est au niveau régional. Là, nous aurions beaucoup à perdre de ne plus avoir cette communication directe avec les services de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord. D'un point de vue anecdotique, 3 M€, ce n'est pas rien, mais on ne peut pas dire que ce soit l'élément décisionnel. Nous savons très bien qu'au fur et à mesure, tout cela diminue, mais c'est un élément parmi d'autres. Désormais, il est vrai que, et nous le voyons bien lorsque nous allons aux réunions avec la Région, de grands dossiers seront discutés entre l'État, la Région et les métropoles et nous, communauté d'agglomération, nous serons amenés demain peut-être à être entendus, mais nous ne serons pas dans le processus de décision. D'où l'intérêt d'être à un niveau où nous serons entendus et « entendables ».

Je vous donne un autre exemple. Concernant le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), pour l'amélioration des quartiers dégradés, la Région ne veut plus discuter avec Besançon ou Vesoul, mais elle discute avec le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté. Si nous n'avions pas créé ce Pôle, nous ne pourrions pas discuter avec la Région sur la répartition, ils l'imposeraient d'une façon autoritaire. Ce que dit Robert est un élément très important. C'est pour cela que précédemment, je disais « attention à ce qu'il peut se passer », que l'on ne nous mette pas dans une situation figée à caractère obligatoire. Il est clair que demain, pour les grands schémas régionaux d'aménagement, de développement numérique, routier ou économique, la Région n'ira pas discuter avec l'ensemble des communautés de communes ou d'agglomération. Elle discutera avec les métropoles et certainement avec les communautés urbaines.

Il faut donc bien prendre en compte cet élément dans notre réflexion. Je vois cela à chaque fois que nous avons des réunions avec la Région, que ce soit à Besançon ou à Dijon. Nous voyons bien qu'ils discutent avec les agglos, parce que l'on a fait des pieds et des mains et dans la loi NOTRe, nous avons demandé à ce que des ajouts soient faits au niveau de nos associations d'élus, pour que nous puissions encore avoir voix au chapitre, et ce même déjà maintenant. C'est déjà compliqué à l'heure actuelle. C'est plus facile pour les communautés urbaines. Les agglos sont un peu acceptées autour de la table, mais plutôt pour être informées que décider. J'ai peur que cela pousse encore vers le haut.

Ceci dit, je suis d'accord avec Christophe, il ne faut pas courir après tout cela, mais il faut être conscient aussi de tout ce que nous venons de dire. Je crois que le véritable souci concerne la gouvernance, comment chacun s'y retrouve, qu'il n'ait pas l'impression qu'on lui applique quelque chose d'autorité, qu'il puisse avoir son mot à dire et être entendu. Je sais que certaines communes mettent des droits de veto. Je ne sais pas comment cela fonctionne, mais je sais que c'est compliqué à mettre en place.

En résumé, nous en sommes au comité de pilotage. Nous nous sommes donné du temps sur l'année, pour qu'en tout état de cause, à moins qu'une nouvelle loi nous impose de le faire d'ici là, ce que je ne pense pas, nous puissions être éventuellement prêts au 1^{er} janvier 2019. Nous avons donc encore du temps, mais il faudra que la décision soit prise dans le courant de l'année, que nous décidions si nous le faisons ou non, parce qu'ensuite, il y aura toute la mise en place. Je crois qu'il faudra décider à la mi-année 2017. Il faudra ensuite mettre le processus en place et engager certains transferts importants pour 2018.

Pourquoi certaines communautés d'agglomération sont-elles allées plus vite que nous ? Je pense par exemple à Clermont-Ferrand. Ils ont pu le faire plus rapidement, parce qu'ils étaient déjà beaucoup plus intégrés. Ils avaient déjà beaucoup de choses intégrées, ils avaient déjà certaines compétences de communauté urbaine. Comme ils avaient déjà procédé à certains transferts, cela a été beaucoup plus rapide. Nous ne pourrions pas aller plus vite que cela. De toute façon, il ne faut pas faire la course et bien regarder tous les sujets par rapport à cela.

Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Ce rapport est un rapport d'information. Il faut simplement en prendre connaissance.

Rapport n°6.3 - Principes de gouvernance PLUI

Mme BARTHELET.- Pour les quelques-uns qui ne sont pas dans les différentes instances où cette présentation a été faite, l'année 2016 a été l'année de réflexion sur le PLUI. Nous avons essayé, par le biais d'ateliers, de la mise à disposition de nombreuses informations (clés USB avec les diaporamas, synthèses, plaquettes sur l'explication du PLUI), de rencontres avec les élus, soit dans les communes, soit auprès des Conseils Municipaux ou en secteur, d'être le plus possible dans la transmission de l'information et dans la restitution de ces ateliers où nous avons rencontré différents types de communautés de communes, de communautés d'agglomération, de communautés urbaines et de métropoles pour avoir un éventail le plus large possible des retours d'expérience.

À chaque fois, et ce depuis mars 2016, nous avons convié systématiquement les 15 nouvelles communes qui nous rejoignent en janvier 2017 pour qu'elles soient aussi pleinement informées. Nous avons tiré de ces ateliers, des conclusions que nous avons partagées pour le plus grand nombre sur tout l'intérêt que nous pourrions avoir à mettre en place un PLUI, notamment pour ce qui concerne la cohérence dans la planification et dans l'aménagement du territoire et sur le fait que finalement, le PLUI serait surtout un outil au service d'un projet de territoire. Nous avons eu cette réflexion assez rapidement vis-à-vis des ateliers, pour nous rendre compte qu'aussi, le PLUI était un outil pour avoir un effet levier.

Nous avons aussi entendu les craintes et deux craintes majeures ont été évoquées par les élus, la première concernant la place de la commune, du Maire et du Conseil Municipal dans le dispositif, et la deuxième concernant la place de la commune dans le sens « ma commune a forcément une spécificité locale différente d'une autre » et « comment la garantir dans le PLUI ? » Par l'intermédiaire de ces retours d'expérience, et particulièrement par celui de Clermont-Ferrand Communauté pour ce cas-là, nous avons pu voir qu'ils avaient préparé la charte de gouvernance au départ pour la communauté urbaine, comme une condition de réussite. Cette charte de gouvernance édicte les grands principes de collaboration et à chaque fois, sur tous les transferts de compétence, avec un volet plus spécifique PLUI.

Dans le groupe de travail, les services de l'Agglomération et de l'Agence d'Urbanisme ont aussi regardé tout ce qu'il était possible de faire. Depuis, nous avons beaucoup retravaillé aussi sur ce dossier, parce que les élus ont exprimé cette volonté lors du dernier atelier en octobre, que nous puissions présenter une charte de gouvernance, qu'elle soit un préambule et qu'elle permette aux élus de savoir exactement dans quelles conditions nous pourrions collaborer. Du coup, si nous sommes d'accord sur les grands principes d'une charte de gouvernance qui pourrait être entérinée véritablement au moment où nous prendrions la compétence, où nous prescririons le PLUI, cela nous permettrait d'être dans de bonnes dispositions au moment de la décision que nous devons prendre au 1^{er} trimestre 2017, à savoir si nous souhaitons ou non prendre cette compétence.

Nous avons édicté les grands principes sur lesquels les élus souhaitaient avoir des garanties et où nous avons vu que cela faisait consensus. Le groupe de travail a donc proposé ces principes. Ils ont été débattus lors d'une réunion notamment à Saône qui a réuni tous les Maires des communes avec un référent Urbanisme par commune. Il y a eu une très large participation. Tous ces principes ont à nouveau été actés lors de cette réunion, puis en Conférence des Maires, puis lors du Bureau d'Agglomération. Des remarques ont été formulées. Le groupe proposait que nous nous préoccupions des documents d'urbanisme qui seraient pris en compte par le Grand Besançon et qui pourraient être poursuivis, ce qui est une garantie importante, non seulement financièrement, mais aussi en qualité avec une relation entre le Grand Besançon et les communes pour qu'ils puissent être poursuivis.

Nous avons évoqué le droit de préemption urbain, parce que c'était une grande préoccupation. De fait, il est transféré au Grand Besançon, puisque nous nous mettons dans l'idée que nous serions en PLUI. Toutefois, nous avons décidé qu'il serait redélégué aux communes pour les opérations communales. Nous avons dit clairement que la taxe d'habitation ne sera pas envisagée lors du transfert de compétence. Comme l'ont suggéré mes collègues, nous retravaillons bien sur le texte pour que tout cela soit écrit clairement et précisément. Nous pourrions réenvisager le transfert de la taxe d'emménagement à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), tout ou partie, mais uniquement à la fin de l'élaboration du PLUI dans son entrée en vigueur et si le Grand Besançon a de nouvelles compétences qui justifient que cette taxe d'aménagement soit liée à des aménagements intercommunaux.

Les modalités de collaboration nous préoccupaient beaucoup. La commune est bien au cœur du dispositif, dans un dispositif partenarial, que ce soit au moment de l'élaboration du PLUI, mais aussi lors de la poursuite des documents d'urbanisme, parce que nous avons de nombreuses révisions en cours, ou de modifications de carte communale ou de PLU. Nous avons également acté que le PLUI serait l'outil du projet communautaire et surtout de la traduction du projet de territoire. Nous avons donc la volonté de rédiger d'abord un projet de territoire sur l'année 2017 et de prescrire le PLUI ensuite, ce qui serait un genre d'idéal. Il s'agit de bien rappeler le principe majeur, à savoir garantir la particularité communale, qu'elle puisse être prise en compte au sein du projet communautaire et que la commune reste bien au centre de la décision. C'est notamment bien redit dans la charte où nous réexpliquons à la fois la volonté de travailler par secteur, avec la nomination de référents PLUI qui siègeront au sein d'un comité PLU.

Nous avons donc plusieurs stades où les élus vont pouvoir s'exprimer. Je répète qu'il y a le Maire, plus un référent Urbanisme par commune au sein de chaque secteur, soit un total de 158 élus partagés dans les différents secteurs, y compris les nouveaux secteurs avec les nouvelles communes. Ensuite, par secteur, les référents nomment un autre référent qui siègera dans le Comité de Pilotage avec les Vice-Présidents de secteur et les Vice-Présidents en charge des thématiques abordées (par exemple l'habitat ou l'environnement, pour avoir leur expertise.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans chaque commune, il y aura donc le Maire et un référent. Ces deux personnes siègeront avec les autres communes. S'il y a 6 communes, il y aura 6 maires et 6 référents, qui eux-mêmes éliront un référent PLUI par secteur, en plus de leur Vice-Président pour les représenter dans un groupe plus central PLUI. Cette organisation va donc dans ce sens.

Mme BARTHELET.- À chaque fois, notamment pour ces référents et pour le Maire, ce référent PLUI aura ce rôle pivot que nous réaffirmerons bien dans la charte, puisqu'il devra s'impliquer, participer aux réunions pour enrichir le document et apporter tout ce qu'il souhaite faire remonter comme information, mais il sera aussi chargé de réexpliquer au sein de son Conseil Municipal si on parle du Maire et auprès des habitants.

Nous avons bien acté également la volonté d'avoir des discussions intersecteurs, et donc de rajouter une échelle. Tout cela signifie que nous allons aussi au-delà de ce que spécifie la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové). Nous proposons d'aller plus loin avec des réunions thématiques. Cela permettra justement de se croiser selon les thématiques entre différents secteurs, parce que même si l'on a des spécificités, on a aussi de nombreux points communs et il sera intéressant de pouvoir les partager.

Nous avons aussi évoqué le fait que le PLUI devait permettre de partager les connaissances de territoire. Les élus ont beaucoup insisté sur ce point en disant que finalement, les réunions par secteur permettraient d'évoquer ce qui sera de la compétence du PLUI, mais aussi peut-être l'aménagement du territoire, y compris pour des politiques que nous n'avons pas au Grand Besançon pour l'instant, comme réfléchir à un équipement scolaire que nous pourrions mutualiser, ce qui est aussi intéressant. Nous devons faire en sorte que le PLUI soit opposable, pérenne et de qualité, c'est-à-dire s'entourer d'équipes importantes, de qualité vis-à-vis par exemple de la sécurité juridique du document, d'aller rechercher une expérimentation auprès d'associations qui ont elles-mêmes des connaissances particulières dont il serait dommage de se priver, de ne pas aller chercher que les partenaires institutionnels ou les PPA (Personnes Publiques Associées), mais d'élargir pour avoir le plus possible d'informations de qualité pour enrichir notre document.

Nous rappelons aussi que jusqu'à l'approbation du PLUI, ce qui peut prendre un certain nombre d'années, les documents d'urbanisme en vigueur resteront opposables et on pourra prévoir, en collaboration avec le Grand Besançon, des modifications simplifiées de document si nécessaire, afin que les communes ne soient pas non plus bloquées dans leurs décisions. Nous avons tenu compte des remarques faites surtout lors de la réunion à Saône. Nous avons présenté la charte sous forme de tirets sur des diaporamas. Vous avez bien exprimé que vous souhaitiez avoir une charte écrite avec plus de cœur, du souffle, et avec une portée politique plus forte. Nous nous y employons, mais vous avez aussi bien dit clairement que vous ne souhaitiez pas avoir un roman-fleuve, mais quelque chose de clair, court, concis pour que nous nous y retrouvions, et pour qu'elle puisse bien avoir ce caractère juridiquement opposable.

Nous avons évoqué l'idée de droit d'alerte proposée par notre collègue de Miserey-Salines pour bien réaffirmer la place de la commune. Vous avez souhaité que nous placions le consensus comme un préalable, la volonté de discuter avec les élus, mais si toutefois une commune, malgré toutes les discussions au niveau de son secteur, ne se sentait pas entendue, qu'elle puisse saisir son Vice-Président de secteur et si toutefois il était en grave incapacité, qu'elle puisse saisir directement le Bureau d'Agglomération pour alerter sur un point qui poserait un problème. Il s'agit donc qu'il y ait la possibilité pour le Maire qui ne se sent pas compris, de pouvoir l'évoquer et à ce moment-là, nous rechercherons à nouveau le consensus avec cet élu.

Nous accentuerons la volonté de travailler par secteur. Nous représenterons ainsi un schéma qui vous avait semblé pyramidal, mais il est vrai que nous avons simplement repris les stades de passage obligatoire, parce qu'il y a forcément un passage obligatoire par la commune, puis le Bureau d'Agglomération, puis le Conseil Communautaire. Bien évidemment, la démarche se fait dans les deux sens, et pas uniquement dans un sens ou dans l'autre. De par la volonté de pouvoir communiquer avec les habitants, expliquer la démarche, nous ajouterons un volet sur la participation citoyenne autant que possible pour être à l'écoute et pouvoir informer nos administrés. Nous verrons comment nous pourrions le construire, mais nous affirmerons cette volonté dans la charte. Bien sûr, le CDP (Conseil de Développement Participatif) sera saisi sur le PLUI.

Vous avez souhaité aussi que l'on dise que la Conférence des Maires ne soit pas qu'un lieu d'information, mais aussi un lieu où l'on peut faire remonter des informations. Ce sera donc écrit aussi comme cela. Vous avez également souhaité que nous inscrivions le côté évolutif de la charte, ce qui sera fait, et que nous ayons une attention particulière pour les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner). Un travail avec le service foncier est donc engagé pour assurer de répondre correctement et avoir cette réactivité souhaitée pour répondre au notaire, pour qu'il n'y ait pas de souci. Tout cela sera fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Par exemple pour les DIA, il est important que la place de la commune soit bien précisée, parce que le Maire connaît le mieux les tenants et les aboutissants. Il faudra donc que ce dispositif ait une bonne articulation entre le Maire et le Grand Besançon.

Mme BARTHELET.- Tout à fait, je ne peux qu'être d'accord. Actuellement, les services du Grand Besançon et plus particulièrement Fabienne MEOTTI, Elsa LONCHAMPT, moi, aidées par d'autres collègues du service, nous travaillons à la rédaction de la charte. Nous avons été aidés par Gabriel. L'idée est de pouvoir l'envoyer pour les Fêtes, aux élus. Ils auront donc la relecture de la charte. Vous pourrez venir voir tous les membres du Comité de Pilotage qui s'est élargi, parce que nous avons proposé à ceux qui voulaient nous rejoindre de le faire, le 4 janvier, entre 18 h et 20 h et nous dire si notre dernière proposition vous convient mieux. Nous avons prévu que Fabienne travaille la nuit du 4 au 5 janvier pour pouvoir proposer la dernière version le 5 janvier.

M. LE PRÉSIDENT.- Entre le Bureau et le Conseil Communautaire du 19 janvier 2017, il ne serait pas inutile que l'ensemble des élus puisse avoir la version définitive avec le rapport. Comment fait-on s'il y a encore des remarques ?

Mme BARTHELET.- Nous avons essayé de faire pour le mieux avec le temps imparti.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne pourrait-il pas y avoir encore une version en Bureau, pour éviter que des remarques surgissent en Conseil Communautaire ?

Mme BARTHELET.- Oui, nous pourrions l'envoyer dès le lendemain du Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Il serait bien que dès le 7 janvier, nous l'envoyions à tous les Maires pour qu'ils puissent faire remonter des éléments qui ne leur conviendraient pas, quitte à ce que nous refassions peut-être une réunion de Bureau exceptionnelle pour valider ou invalider certaines propositions. Je me mets à la place des collègues, ils vont découvrir le document trois ou quatre jours avant et le seul moyen sera d'en parler ici.

Mme BARTHELET.- Nous l'avons réécrite avec tous les principes que nous avons validés tous ensemble. Nous ne rajoutons rien et nous ne changeons rien.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en suis sûr, Catherine, mais je préférerais prendre une sécurité supplémentaire pour que nous puissions connaître avant les remarques éventuelles, pour que nous puissions apporter une réponse en Conseil Communautaire s'il y a des sujets et pour ne pas que nous découvriions cela le soir du Conseil.

Mme BARTHELET.- Il me semble bien que nous l'envoyions juste après le Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il n'y en aura pas forcément, mais s'il y en avait, il faudrait que nous puissions nous prononcer et que nous puissions donner une réponse en Conseil Communautaire. Par exemple, si le Maire de Miserey a proposé quelque chose qui n'a pas été pris en compte, nous devons pouvoir donner un avis positif ou négatif. Il faut donc ajouter une étape. Essayez de l'envoyer à partir du 7 et dites aux collègues de faire remonter leurs remarques si des choses ne vont pas, pour que nous puissions travailler sur les sujets pour apporter des réponses positives ou négatives.

Mme BARTHELET.- Ils peuvent nous saisir directement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie. Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. FELT.- Je crois que j'avais déjà posé la question, mais je ne sais plus à quel moment. Pour les communes qui ont instauré la taxe de 10 % sur les terrains devenus constructibles, la commune perçoit grosso modo 10 % du prix de vente, pour faire simple. Personnellement, je pense que la commune continuera à percevoir cette taxe de 10 %, puisqu'en termes de fiscalité, cela ressemble un peu à la taxe d'aménagement. Il faudrait peut-être une délibération spéciale pour que la Communauté d'Agglomération encaisse cette taxe dans le cadre du PLUI. J'avais posé la question, mais je crois que l'on ne m'a pas répondu.

Mme BARTHELET.- Je n'ai pas du tout cette question en tête. C'est une très bonne question, mais honnêtement tu ne me l'as jamais posée. Pour l'instant, elle est affectée à la commune sur les terrains nus devenus constructibles. Je crois que peu de communes la pratiquent, mais cela existe. Nous t'apporterons une réponse pour le 4 janvier prochain.

M. FELT.- Oui, parce que c'est important. Nous construisons des budgets sur la perception de cette taxe. De plus, pour être honnête, j'en attends une avant le 27 mars.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions à poser à Catherine ? Je te remercie ainsi que les personnes que tu as citées, parce que je crois que la rencontre de Saône a été vraiment très, très importante. Beaucoup de questions ont été remontées et ont entraîné beaucoup de modifications.

Mme BARTHELET.- Je peux remercier mes collègues, parce qu'ils ont vraiment répondu « présents » à tous les rendez-vous, nous les avons beaucoup sollicités cette année. J'espère que je ne les ai pas trop lassés avec le PLUI entre les réunions, les ateliers et les conférences, mais il était important que nous prenions ce temps-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, c'est une information.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Je vous remercie. La séance est levée. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année avec celles et ceux que vous aimez.

La séance est levée.